

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1165

15 juin 2006

SOMMAIRE

7 Grand & Company S.A., Luxembourg	55880
Abellio Luxco 1, S.à r.l., Luxembourg	55892
Abellio Luxco 1, S.à r.l., Luxembourg	55908
Apollo Redos Development Fund (US), S.à r.l., Luxembourg	55916
CSC Pharmaceuticals S.A., Luxembourg	55915
Egis Investment Partners S.C.A., Luxembourg	55881
Egis Investment Partners S.C.A., Luxembourg	55892
Eljacco S.A., Luxembourg	55879
Eljacco S.A., Luxembourg	55879
Eljacco S.A., Luxembourg	55879
Eljacco S.A., Luxembourg	55879
Eljacco S.A., Luxembourg	55880
Eljacco S.A., Luxembourg	55880
Eljacco S.A., Luxembourg	55880
FMP (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	55874
Neuro-Project S.A., Marnach	55873
PSPEUR, S.à r.l., Luxembourg	55920
Valore 1 S.A., Luxembourg	55908
Voyages Schmit S.A., Christnach	55874
Weber Agritec, G.m.b.H., Christnach	55874

NEURO-PROJECT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 19, rue de Marbourg.
R. C. Luxembourg B 95.831.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue le 25 novembre 2005:

1. L'intégralité du capital social est représentée.
2. L'Assemblée Générale prend acte de la démission de la société A.D. CONSULT, S.à r.l. de son poste de commissaire.
3. L'Assemblée Générale désigne à l'unanimité en qualité de commissaire: la société HD INVEST, S.à r.l. domicilié au 96, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

Sa fonction prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant l'exercice 2011.

J.-M. Maus

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO06052. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031451//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

55874

VOYAGES SCHMIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7640 Christnach, 44, rue Loetsch.
R. C. Luxembourg B 100.134.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO05735, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 31 mars 2006.

Signature.

(029710/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

WEBER AGRITEC, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7640 Christnach, 28, Moellerdallerstrooss.
R. C. Luxembourg B 106.849.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO05736, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 31 mars 2006.

Signature.

(029711/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

**FMP (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. FMP (LUXEMBOURG) S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 86.917.

L'an deux mille six, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FMP (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C. Luxembourg section B numéro 86.917, constituée suivant acte reçu le 2 mars 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1021 du 4 juillet 2002.

A cet effet, comparaissent les seuls actionnaires de la société, constituant une assemblée plénière:

1) ENCELADUS INVESTMENTS, S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724, propriétaire d'une action.	1
2) LASTRA INVESTMENTS, S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724, propriétaire de trente mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions	30.499
Total: trente mille cinq cents actions.	30.500

Ces actionnaires sont tous représentés au présent acte par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg en vertu de procurations sous seing privé qui, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

Les trente mille cinq cents actions (30.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-), représentant l'intégralité du capital social étant représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, celle-ci peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée a décidé de changer la forme juridique de la société, pour la transformer de société anonyme (S.A.) en société à responsabilité limitée (S.à r.l.) et de procéder à une refonte complète des statuts, de sorte à les adapter à la nouvelle forme de la société, sans en modifier les éléments essentiels.

Deuxième résolution

Dans le cadre de cette transformation, l'assemblée a pris connaissance d'un rapport d'évaluation émis par le conseil d'administration de la Société, sur base du bilan de FMP (LUXEMBOURG) S.A. à la date du 31 décembre 2005.

L'assemblée se rallie à la conclusion de ce rapport, qui déclare que la valeur nette réelle actuelle de la Société est au moins égale à la valeur nominale de son capital social actuel.

Par conséquent les trente mille cinq cents actions (30.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) actuelles sont remplacées par trente mille cinq cents parts sociales (30.500) d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-).

Chaque actionnaire recevra une «part sociale S.à r.l.» en échange d'une «action S.A.».

Suite à cet échange, la répartition des associés de la S.à r.l. se compose comme suit:

1) ENCELADUS INVESTMENTS, S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724, propriétaire d'une part sociale	1
--	---

2) LASTRA INVESTMENTS, S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724, propriétaire de trente mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	30.499
Total: trente mille cinq cents parts sociales	30.500

Troisième résolution

L'assemblée a décidé de modifier la dénomination sociale de la société en FMP (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Quatrième résolution

L'assemblée a décidé de donner entière décharge aux administrateurs de la société anonyme pour l'accomplissement de leur mandat à la date de ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée a décidé de donner entière décharge au commissaire aux comptes de la société anonyme pour l'accomplissement de son mandat à la date de ce jour.

Sixième résolution

L'assemblée a décidé de fixer le nombre des gérants de la société à responsabilité limitée à quatre.

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

1. Marjoleine Van Oort, née à Gronigen aux Pays-Bas, le 28 février 1967, employée privée, avec adresse professionnelle au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
2. Joseph Mayor, né à Durban en Afrique du Sud, le 24 mai 1962, employé privé, avec adresse professionnelle au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
3. Sandra Merloni-Horemans, née à Deurne en Belgique, le 11 mars 1960, employée privée, avec adresse professionnelle au 25 Voie des Traz CH-1211 Genève (Suisse).
4. Johannes Jacobus Meijer, né à Heerenveen aux Pays-Bas, le 15 mars 1971, employé privé, avec adresse professionnelle au 59 Haaksbergweg, NL-1101BR Amsterdam (Pays-Bas).

Septième résolution

L'assemblée a décidé de procéder à une refonte totale des statuts pour refléter les résolutions prises ci-avant et pour les adapter à la nouvelle forme juridique de la société, leur donnant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Une société à responsabilité limitée est régie par les présents statuts ainsi que par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Société»).

Art. 2. La société a pour objet la réalisation de toutes opérations financières, notamment la souscription, l'acquisition, le transfert, la vente et la titrisation de (a) valeurs mobilières (représentant une dette ou autres) émises par des organismes et institutions internationales, des États souverains, des entreprises publiques ou privées ainsi que d'autres entités juridiques et (b) actifs et/ou de créances de tout autre genre ou nature.

Sans préjudice de ce qui précède, la société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur, à l'acquisition et à la liquidation de tous titres et autres instruments financiers; participer à la création, au développement et/ou au contrôle de toute entreprise; acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toutes autres manières, tous titres ou autres instruments financiers; les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; accorder tout concours, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation; émettre des obligations et valeurs mobilières de toutes sortes en toutes devises et emprunter de toute autre manière; être partie à des contrats de swap et donner en gage, hypothéquer ou concéder de toute autre façon des garanties sur ses biens et ses droits afin de garantir le paiement ou le remboursement de toute somme due par la société au titre ou en rapport avec des titres obligataires de toute nature émis de temps à autre par la société.

D'une façon générale, la société pourra utiliser toutes techniques et tous instruments relatifs à ses biens et/ou ses investissements permettant une gestion efficace de ceux-ci, y compris toutes techniques et tous instruments pour la protéger contre des risques de change et des risques de taux d'intérêts. En général, la société pourra prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et procéder à toute opération financière, mobilière, immobilière, commerciale et industrielle qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a adopté la dénomination FMP (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de soixante et un mille euros (61.000,- EUR) divisé en trente mille cinq cents (30.500) parts sociales d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un quelconque des membres du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

En cas de décision modificative des statuts prise par voie circulaire, les votes émis seront dépouillés et le résultat du scrutin fera l'objet d'un procès-verbal établi par acte notarié, le tout par et à la requête de la gérance ou de toute autre personne à ce déléguée par la gérance.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Art. 16. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

English version:

Art. 1. A private limited company (société à responsabilité limitée) is governed by the present articles and by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August, 1915 on commercial companies (hereafter the «Company»).

Art. 2. The corporation shall have as its business purpose the undertaking of all financial transactions, including the subscription, purchase, transfer, sale and securitization of (a) securities (debt or otherwise) issued by international organizations and institutions, sovereign states, public or private enterprises, as well as by any other legal entities and (b) assets and/or receivables of any other type or nature.

Without limiting any of the foregoing, the corporation may use its funds for the setting-up, the management, the development, the acquisition and the disposal of debt and other securities or other financial instruments; to participate in the creation, the development and/or the control of any enterprise; to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase or any other way whatever, securities or other financial instruments; to realize such securities or other financial instruments by way of sale, transfer, exchange or otherwise; to grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees; to issue bonds and debentures of any nature and in any currency and to borrow in any form; to enter into swap agreements and other derivative transactions and to pledge, mortgage or charge or otherwise create security interests in and over its assets, property and rights to secure the payment or repayment of any amounts payable by the corporation under or in respect of any bond, note, debenture or debt instrument of any kind, issued from time to time by the corporation.

In general, the corporation may employ any techniques and instruments relating to its assets and/Or investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments to protect against exchange risks and interest rate risks.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, moveable or immovable commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company has the name FMP (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at sixty-one thousand Euro (61,000.- EUR) divided into thirty thousand and five hundred (30,500) shares of two Euro (2.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10th August 1915 on commercial companies.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the individual signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly.

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to, a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

In case of resolution amending the articles of association duly taken by circular way, the votes shall be counted and the result of the vote shall be drawn up by the notarial minute, the whole by and at the request of the management or by any other duly authorised person delegated by the management.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Art. 16. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 17. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five percent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten percent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue française avec une version anglaise pour les statuts. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi en ce qui concerne les statuts.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Mersch, le 2 mars 2006, vol. 435, fol. 76, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 mars 2006.

H. Hellinckx.

(029978/242/296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

ELJACCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 9.340.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2006, réf. LSO-BO05524, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2006.

Pour ELJACCO S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(029661/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

ELJACCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 9.340.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2006, réf. LSO-BO05525, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2006.

Pour ELJACCO S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(029662/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

ELJACCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 9.340.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2006, réf. LSO-BO05526, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2006.

Pour ELJACCO S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(029664/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

ELJACCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 9.340.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2006, réf. LSO-BO05528, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2006.

Pour ELJACCO S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(029666/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

ELJACCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 9.340.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2006, réf. LSO-BO05529, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2006.

Pour ELJACCO S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(029667/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

ELJACCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 9.340.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2006, réf. LSO-BO05531, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2006.

Pour ELJACCO S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(029670/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

ELJACCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 9.340.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2006, réf. LSO-BO05533, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2006.

Pour ELJACCO S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(029672/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

7 GRAND & COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 76.561.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2006, réf. LSO-BO06343, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2006.

Pour la 7 GRAND & COMPANY S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

M. Kara / R. Donati

Administrateur / Administrateur

(029735/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

**EGIS INVESTMENT PARTNERS S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. EGIS LUX, S.à r.l.).
Capital social: EUR 12.625.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 84.294.

L'an deux mille six, le neuf mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des associés de EGIS LUX, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, constituée le 29 octobre 2001 par acte du notaire André Jean Joseph Schwachtgen, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 341 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître André Jean Joseph Schwachtgen du 30 décembre 2003 publié au Mémorial C numéro 96 du 24 janvier 2004.

L'Assemblée a été présidée par M^e Karl Pardaens, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il fut nommé comme secrétaire M^e Maryline Esteves, maître en droit, demeurant à Luxembourg et comme scrutateur M^e Mathilde Lattard, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont repris dans une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste restera annexée au présent acte pour être soumise aux autorités de l'enregistrement.

Il apparaît de ladite liste de présence que toutes les cent une (101) parts sociales émises par la Société ainsi que tous les associés sont représentés à la présente Assemblée et les associés de la Société déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de sorte que l'Assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant, étant précisé que les points (5) à (7) sont liés et doivent ainsi former une seule et même résolution:

1. Réduction de la valeur nominale de chaque part sociale émise de la Société à vingt-cinq euros (EUR 25) suite à la division de chaque part sociale en cinq si bien que le capital social émis de la Société est représenté par cinq cent cinq parts sociales (505) d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, chaque associé recevant cinq (5) nouvelles parts sociales pour chaque ancienne part sociale détenue.

2. Augmentation du capital social de la Société de douze mille six cent vingt-cinq euros (EUR 12.625) à cent mille euros (EUR 100.000) par incorporation au capital de quatre-vingt-sept mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 87.375) du compte prime d'émission avec émission de trois mille quatre cent quatre-vingt-quinze nouvelles parts sociales (3.495) d'une valeur nominale de 25 euros (EUR 25) chacune qui seront allouées aux associés existants comme suit: trois mille quatre cent soixante (3.460) parts sociales à EGIS PROJECTS S.A. et trente-cinq (35) parts sociales à EGIS S.A., EGIS PROJECTS S.A. renonçant à toute fraction de part sociale devant lui être attribuée au profit de EGIS S.A.; prise de connaissance et approbation d'un état comptable au 15 février 2006 et de la disponibilité de la prime d'émission.

3. Agrément concernant la cession d'une (1) part sociale de la Société de EGIS PROJECTS S.A. à EGIS INVESTMENT, S.à r.l.; en conséquence approbation par les associés de EGIS INVESTMENT, S.à r.l. en tant que nouvel associé de la Société.

4. Acceptation par la Société de la cession d'une (1) part sociale de la Société de EGIS PROJECTS S.A. à EGIS INVESTMENT, S.à r.l.

5. Changement de la forme juridique de la Société, par:

(A) la conversion de la Société d'une société à responsabilité limitée en une société en commandite par actions;

(B) la prise de connaissance du rapport sur la valeur nette des actifs de la Société des réviseurs d'entreprises PricewaterhouseCoopers;

(C) la transformation de trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (3.999) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) en trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (3.999) actions de commanditaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) et d'une part sociale détenue par EGIS INVESTMENT, S.à r.l. en une (1) action de commandité d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25);

(D) l'acceptation de la démission de la Société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT), gérant de la Société en tant que S.à r.l. et la nomination de EGIS INVESTMENT, S.à r.l., le détenteur de l'action de commandité, en tant que commandité et gérant de la Société;

(E) la nomination de Pierre Ibarboure, administrateur de sociétés, né le 19 février 1960 à Biarritz (France) ayant son adresse professionnelle au 11, avenue du Centre Saint Quentin en Yvelines 78286 Guyancourt Cedex (France), Carole Laubry, administrateur de sociétés, née le 13 janvier 1970 à Marseille (France) ayant son adresse professionnelle au 11, avenue du Centre Saint Quentin en Yvelines 78286 Guyancourt Cedex (France) et LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT), une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, enregistrés auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 40.312, en tant que membres du conseil de surveillance de la Société;

(F) le changement de dénomination sociale de la Société en EGIS INVESTMENT PARTNERS S.C.A.;

(G) le changement de l'objet social et l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

«L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son

portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé ou public à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet».

6. Refonte des statuts de la Société pour adapter les statuts à la nouvelle forme de la Société en ce compris, sans limitation, pour modifier sa dénomination sociale, pour adapter le capital social, pour refléter la modification de l'objet social comme indiqué ci-dessus, pour prévoir la procédure de cession des actions, substantiellement dans la forme annexée aux procurations.

7. Changement de la langue officielle des statuts, du français à l'anglais.

Après délibération les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de réduire la valeur nominale de chaque part sociale émise à vingt-cinq euros (EUR 25) en divisant chaque part sociale en cinq si bien que le capital social émis de la Société est représenté par cinq cent cinq parts sociales (505) d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune. L'Assemblée décide en outre que chaque associé recevra cinq (5) parts sociales nouvelles pour chaque ancienne part sociale détenue.

Deuxième résolution

L'Assemblée prend note de et approuve la situation comptable de la Société établie par le gérant au 15 février 2006 qui sera annexée au présent acte signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant et qui fait ressortir une prime d'émission disponible de deux millions cent soixante-trois mille quatre-vingt-quatorze euros quatre-vingt-sept cents (EUR 2.163.094,87). L'Assemblée décide alors d'augmenter le capital social de la Société de douze mille six cent vingt-cinq euros (EUR 12.625) à cent mille euros (EUR 100.000) par incorporation au capital de quatre-vingt-sept mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 87.375) du compte prime d'émission, avec émission de trois mille quatre cent quatre-vingt-quinze nouvelles parts sociales (3.495) d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune qui seront réparties comme suit: trois mille quatre cent soixante (3.460) parts sociales à EGIS PROJECTS S.A. et trente-cinq (35) parts sociales à EGIS S.A., EGIS PROJECTS S.A. renonçant à toute fraction de part sociale devant lui être attribuée au profit de EGIS S.A. entre les associés existants en fonction de leur nombre de parts dans la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'agréer la cession d'une (1) part sociale de la Société d'EGIS PROJECTS S.A. à EGIS INVESTMENT, S.à r.l. et en conséquence d'approuver EGIS INVESTMENT, S.à r.l. en tant que nouvel associé de la Société.

Quatrième résolution

Le gérant de la Société, représenté par M^e Karl Pardaens en vertu d'une procuration du 8 mars 2006, intervient pour constater que cette cession est dûment notifiée à et acceptée par la Société conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de changer la forme juridique de la Société, pour la transformer de société à responsabilité limitée en société en commandite par actions.

Conformément aux articles 32-1 et 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, PricewaterhouseCoopers, réviseurs d'entreprises indépendant, représenté par Véronique Lefebvre, a établi un projet de rapport sur les actifs nets de la Société qui conclut comme suit (traduction officielle):

«Sur la base de notre travail réalisé comme décrit dans la section 4 de ce rapport, il n'y a aucune raison de penser que la valeur de l'apport en nature n'est pas au minimum égale au montant du capital social souscrit de EGIS INVESTMENT PARTNERS S.C.A.»

L'Assemblée prend note de ce rapport qui restera ci-annexé, signé ne varietur par les comparants.

L'Assemblée décide de transformer trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (3.999) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) en trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (3.999) actions de commanditaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) et une (1) part sociale détenue par EGIS INVESTMENT, S.à r.l. en une (1) action de commandité d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25).

L'Assemblée prend note de la démission de LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT), gérant de la Société sous sa forme de S.à r.l. et décide de donner entière décharge au gérant de la Société pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer comme commandité et gérant de la Société pour une durée indéterminée: EGIS INVESTMENT, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de et à Luxembourg, numéro en cours d'attribution, détenteur de l'action de commandité.

L'Assemblée décide de nommer pour une période de 3 ans les membres suivants du Conseil de Surveillance de la Société:

- Pierre Ibarboure, administrateur de sociétés, né le 19 février 1960 à Biarritz (France) ayant son adresse professionnelle au 11, avenue du Centre Saint Quentin en Yvelines 78286 Guyancourt Cedex (France),

- Carole Laubry, administrateur de sociétés, née le 13 janvier 1970 à Marseille (France) ayant son adresse professionnelle au 11, avenue du Centre Saint Quentin en Yvelines 78286 Guyancourt Cedex (France),

- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT), une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, enregistrés auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 40.312.

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société en EGIS INVESTMENT PARTNERS S.C.A.

L'Assemblée décide de changer l'objet social de la Société en:

«L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet».

Sixième résolution

L'Assemblée décide de procéder à une refonte des statuts de la Société pour adapter les statuts à la nouvelle forme de la Société en ce compris, sans limitation, pour modifier sa dénomination sociale, pour adapter le capital social et refléter le capital autorisé, pour refléter la modification de l'objet social comme indiqué ci-dessus, pour prévoir la procédure de cession des actions, substantiellement dans la forme des résolutions reprises ci-dessus, comme suit:

«Art. 1^{er}. Constitution, Dénomination sociale. Il est formé par les comparants et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de EGIS INVESTMENT PARTNERS S.C.A. (la «Société»). La Société sera régie par la loi du 15 août 1915 concernant les sociétés commerciales («Loi de 1915»), telle que modifiées, et les présents statuts.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être ouverts tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du (des) Gérants. Le siège social peut être transféré dans la même municipalité par simple décision du (des) Gérants.

Au cas où le(s) gérant(s) estimerai(en)t que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre les activités normales de la Société au siège social, ou la communication aisée entre ce siège et des personnes à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il(s) pourra(ont) transférer provisoirement le siège social à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant ce transfert provisoire, demeurera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé ou public à l'émission d'obligations, certificats de créance et notes, ainsi que toute autre sorte de sécurité ou instrument.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à toutes sociétés ou entreprises dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 5. Capital Social. La Société a un capital souscrit de cent mille euros (EUR 100.000) divisé en trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (3.999) actions de commanditaire («Actions de Commanditaire») et en une (1) action de commandité («Action de Commandité») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

L'Action de Commandité est détenue par EGIS INVESTMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, en sa qualité d'associé commandité et de gérant (le «Gérant») de la Société.

Ci-après les termes «action» ou «actions» feront référence aux Actions de Commanditaire et à l'Action de Commandité.

Art. 6. Augmentation, réduction de capital. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification de ces Statuts.

Art. 7. Actions nominatives. Toutes les actions de la Société seront émises en tant qu'actions nominatives.

Un registre des actionnaires sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignée(s) à cet effet par la Société, et ce registre contiendra le nom de chaque détenteur d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'indiqué à la Société et le nombre d'actions détenues par lui.

L'inscription du nom de l'actionnaire dans le registre des actions nominatives établira le droit de propriété sur ces actions nominatives.

Le(s) Gérant(s) est/sont autorisé(s) à accepter et inscrire dans le registre des actions nominatives tout transfert sur base de la remise de tout document approprié relatif au transfert des actions nominatives entre le cédant et le cessionnaire.

Les actionnaires fourniront à la Société une adresse à laquelle toute communication et annonces pourra être envoyée. Cette adresse sera également reprise dans le registre des actions nominatives. Les actionnaires peuvent, à tout moment, modifier leur adresse telle que reprise dans le registre des actionnaires au moyen de l'envoi d'une notification écrite à la Société.

La Société ne reconnaîtra qu'un seul actionnaire par action. En cas d'indivision ou si la propriété d'action(s) est contestée, toutes les personnes alléguant un droit concernant ces actions doivent nommer un seul représentant pour représenter cette/ces action(s) envers la Société. A défaut de nommer un tel représentant, les droits attachés à cette/ces action(s) seront suspendus.

Tout transfert de l'Action de Commandité doit être approuvé aux conditions de vote et de présences requis par la loi du 10 août 1915 pour modifier les statuts de la Société. Tout transfert d'Actions de Commanditaire doit être approuvé par écrit par le Gérant, qui ne refusera pas son consentement sauf s'il a des raisons légitimes.

Art. 8. Certificats. A la requête d'un actionnaire, le certificat confirmant l'inscription de cet actionnaire au registre des actionnaires sera délivré sous la dénomination que le(s) Gérant(s) déterminera(ont). Ces certificats auront la forme et porteront les mentions et numéros d'identification qui seront déterminées par le(s) Gérant(s). Ces certificats seront signés manuellement ou par faximilé par un Gérant ou par son délégué. Les certificats perdus, volés ou abîmés seront remplacés par la Société aux conditions de preuve, obligations et indemnités qui seront jugées satisfaisantes par la Société, étant entendu que les certificats abîmés devront être remis avant que de nouveaux certificats ne soient émis.

Art. 9. Gérant(s). La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui auront la qualité d'associé commandité (le «Gérant» et ensemble les «Gérants»). EGIS INVESTMENT, S.à r.l., prénommée, est nommée en tant que Gérant de la Société.

Le(s) Gérant(s) peu(ven)t être révoqué(s) uniquement pour des raisons légitimes, par une décision de l'assemblée des associés détenant les Actions de Commanditaire adoptées à l'unanimité.

En cas d'incapacité légale, liquidation ou toutes autres situations permanentes empêchant tous les Gérants d'agir en tant que Gérant de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée pour autant que le Conseil de Surveillance nomme un administrateur, qui ne doit pas être un actionnaire, pour adopter les mesures urgentes ou de simple administration jusqu'à la tenue d'une assemblée générale des actionnaires, que cet administrateur convoquera dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer aux conditions de quorum et de majorité requis pour une modification des Statuts un successeur au Gérant.

Toute nomination d'un nouveau gérant ne sera pas soumise à l'approbation du/des Gérant(s).

Le(s) Gérant(s) qui détiendra(ont) également l'(les) Action(s) de Commandité est/sont responsable(s) conjointement et solidairement pour toutes les dettes de la Société qui ne pourront pas être couvertes par les avoirs de la Société.

L'Action de Commandité détenue par un Gérant peut être transférée uniquement à un successeur ou gérant additionnel ayant une responsabilité illimitée.

Art. 10. Pouvoirs de gestion. Le(s) Gérant(s) a/ont le pouvoir les plus étendus pour faire tout acte d'administration de la Société et autoriser et/ou accomplir tout acte d'administration, disposition et gestion en conformité avec l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance sont de la compétence du/des Gérant(s).

Les détenteurs d'Actions de Commanditaire s'abstiendront d'agir au nom de la Société de toute manière ou qualité si ce n'est pour exercer leur droit d'actionnaire lors des assemblées générales. Leur responsabilité sera limitée au montant de leurs apports à la Société.

Art. 11. Pouvoir de signature. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature d'un Gérant, agissant par le biais d'un ou de plusieurs signataires dûment autorisé(s), ou par la/les signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) désignée(s) par le(s) Gérant(s).

Art. 12. Conseil de Surveillance. Les opérations de la Société et sa situation financière, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un conseil de surveillance (le «Conseil de Surveillance»), composé de trois (3) membres au moins. Le Conseil de Surveillance pourra être consulté par le(s) Gérant(s) sur toutes les affaires que le(s) Gérant(s) décidera(ont) et pourra(ont) autoriser les actes du/des Gérant(s) qui pourraient, selon la loi, les règlement ou les Statuts, excéder les pouvoirs du/des Gérant(s).

Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne dépassant pas trois ans mais peuvent être révoqués ad nutum par l'assemblée générale. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus. Le Conseil de Surveillance peut nommer en son sein un président.

Le Conseil de Surveillance sera convoqué par son président ou deux membres ou par un des Gérants.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donné à tous les membres du Conseil de Surveillance au moins huit (8) jours avant la date prévue pour cette réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera exposée dans la convocation. Il peut être renoncé à un tel avis par accord écrit, télégramme, fax ou tout autre moyen similaire de communication. Une convocation séparée ne sera pas requise pour les réunions tenues aux temps et lieu déterminés par une résolution préalable du Conseil de Surveillance ou si tous les membres sont présents ou représentés.

Tout membre pourra agir à toute réunion en se faisant représenter en désignant par lettre, télégramme, fax ou tout autre moyen similaire de communication, un autre membre pour le représenter. Un membre peut représenter un ou plusieurs membre(s) absent(s).

Le Conseil de Surveillance peut délibérer ou agir valablement, uniquement si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions du Conseil de Surveillance seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou par deux membres du Conseil de Surveillance. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés valablement par le président de la réunion ou par deux membres du Conseil de Surveillance.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Les décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance auront la même force que des décisions votées aux réunions du Conseil de Surveillance; chaque membre approuvera ces résolutions par écrit, par télégramme, par fax ou tout autre moyen similaire de communication. La réunion des exemplaires signés formera la décision du Conseil de Surveillance. Les décisions ainsi prises sont équivalentes à celles prises par les membres réunis en personne.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre. Toute réunion peut également se tenir uniquement par conférence téléphonique ou moyen similaire. La participation à une réunion ou la tenue d'une telle réunion par un de ces moyens équivaut à une participation ou à la tenue en personne d'une telle réunion.

Art. 13. Conflits d'intérêts. Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affectée ou invalidée par le fait que le(s) Gérant(s) ou un ou plusieurs directeur(s) ou représentant(s) du/des Gérant(s) aurai(en)t un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou par le fait qu'il serait administrateur, associé, fondé de pouvoir, employé ou actionnaire d'une telle société ou entreprise. Tout administrateur ou fondé de pouvoir du/des Gérant(s), qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par la même privée du droit de délibérer, voter ou agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou affaires.

Art. 14. Assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a le pouvoir d'adopter, mettre en place et ratifier toutes les mesures affectant les opérations de la Société, étant entendu que, sauf disposition contraire des Statuts, aucune décision ne sera adoptée valablement sans être approuvée par le(s) Gérant(s).

Un Gérant ou le Conseil de Surveillance peuvent convoquer les assemblées générales d'actionnaires. Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées aux termes d'un avis émanant du Gérant ou du Conseil de Surveillance établissant l'ordre du jour envoyé par lettre recommandée au moins huit jours (8) avant l'assemblée à chaque actionnaire à l'adresse de l'actionnaire repris au registre des actions nominatives.

L'assemblée générale annuelle se tiendra le 31 du mois de mars à 11 heures au siège social ou tout autre endroit au Luxembourg spécifié dans la convocation. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Si l'entière du capital social émis est représentée à une assemblée générale des actionnaires, l'assemblée pourra être tenue valablement même en l'absence de toute convocation préalable.

Art. 15. Droits de vote des actionnaires. Tout actionnaire peut prendre part aux délibérations. Il détiendra un nombre de votes égal au nombre d'actions détenues dans la Société et peut valablement agir à toute assemblée des actionnaires au moyen d'une procuration spéciale.

Art. 16. Décisions des actionnaires - majorités. Les décisions des assemblées générales des actionnaires convoquées valablement seront adoptées sans qu'un quorum de présence ne soit requis et à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés et votant, sauf disposition contraire des statuts ou dans la Loi de 1915.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires convoquée afin de modifier les Statuts ou de prendre des décisions pour lesquelles ces statuts ou la Loi de 1915 fait référence aux conditions requises pour une modification des statuts, le quorum de présence sera d'au moins la moitié de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale des actionnaires, une seconde assemblée générale pourra être convoquée conformément à la Loi de 1915. La seconde assemblée générale délibérera valablement indépendamment du nombre d'actions présent ou représenté. A chaque réunion, les décisions devront être adoptées par au moins deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

De plus, toute assemblée générale des actionnaires ne sera valablement constituée que si l'Action de Commandité est représentée et nulle décision ne pourra être prise par une assemblée générale des actionnaires si elle n'est approuvée par le vote attaché à l'Action de Commandité, sauf disposition contraire dans les statuts.

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 18. Distribution. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué aux actionnaires par décision prise en assemblée générale.

Des acomptes sur dividendes peuvent être déclarés et payés par le(s) Gérant(s) sous réserves d'observer les termes et conditions fixés par la loi.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux actionnaires par décision prise en assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 19. Liquidation de la Société. En cas de dissolution de la Société, quelles qu'en soient les raisons ou moments, il sera procédé à la liquidation par les soins des liquidateurs ou du/des Gérant(s) alors en fonction qui se verront reconnaître les pouvoirs prévus aux article 144 et suivants de la Loi de 1915.

Une fois les dettes, charges et dépenses de liquidation payées, tout solde résultant de la liquidation sera payé aux détenteurs des actions de la Société.

Art. 20. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les actionnaires se réfèrent aux dispositions légales en vigueur».

Septième résolution

L'Assemblée décide de changer la langue officielle des statuts, du français à l'anglais, suivi d'une traduction en français, étant entendu qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle français, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte les membres du Bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Follows the English version:

In the year two thousand and six, on the ninth day of the month of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the «Meeting») of the shareholders of EGIS LUX, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, registered with the trade and companies register of Luxembourg under section B number 84.294, incorporated on 29 October 2001 by deed of Maître André Jean Joseph Schwachtgen, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under Number 341 and whose Articles of Association have been last amended by deed of Maître André Jean Joseph Schwachtgen of 30 December 2003 published in the Mémorial C number 96 of 24 January 2004.

The meeting was presided by M^e Karl Pardaens, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary M^e Maryline Esteves, maître en droit, residing in Luxembourg and as scrutineer M^e Mathilde Lattard, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxy holders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. Said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all one hundred and one (101) shares in issue in the Company and the shareholders were represented at the general meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

2. That the agenda of the Meeting is as follows, it being understood that the items (5) to (7) of the agenda are inter-related and shall form one single resolution:

1. Reduction of the nominal value of each share in issue in the Company to twenty-five Euro (EUR 25) by splitting each share by five so that the issued capital of the Company is represented by five hundred and five shares (505) of a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each, each shareholder receiving five (5) new shares for each old share held;

2. Increase of the issued share capital of the Company from twelve thousand six hundred and twenty-five Euro (EUR 12,625) to one hundred thousand Euro (EUR 100,000) by incorporation to the capital of eighty-seven thousand three hundred and seventy-five Euro (EUR 87,375) from the available share premium of the Company; issue of three thousand four hundred ninety-five shares (3,495) with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each being issued and allotted among the existing shareholders as follows: three thousand four hundred sixty (3,460) shares to EGIS PROJECTS S.A. and thirty-five (35) shares to EGIS S.A., EGIS PROJECTS S.A. waiving its right to any fraction of shares to the benefit of EGIS S.A.; acknowledgment and approval of the balance sheet as at 15 February 2006 and availability of share premium;

3. Approval of the transfer of one (1) share of the Company from EGIS PROJECTS S.A. to EGIS INVESTMENT, S.à r.l. and approval by the shareholders of EGIS INVESTMENT, S.à r.l. as a new shareholder of the Company;

4. Acknowledgement by the Company of the transfer of one (1) share of the Company from EGIS PROJECTS S.A. to EGIS INVESTMENT, S.à r.l.;

5. Approval of the change of the legal form of the Company by:

(A) converting the Company from a société à responsabilité limitée to a société en commandite par actions;

(B) acknowledgement of the report on the net asset value of the Company by the independent auditors (réviseurs d'entreprises) PricewaterhouseCoopers;

(C) transformation of three thousand nine hundred and ninety-nine (3,999) shares (parts sociales) with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) into three thousand nine hundred and ninety-nine (3,999) ordinary shares (actions de commanditaires) with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) and of one share (part sociale) held by EGIS INVESTMENT, S.à r.l. into one (1) management share (action de commandité) with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25);

(D) acknowledgement of the resignation of LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT) as the manager (gérant) of the Company as a S.à r.l., discharge to such manager, and appointment of EGIS INVESTMENT, S.à r.l., the holder of the management share, as the commandité and manager (gérant) of the Company;

(E) appointment of Pierre Ibarboure, director of companies, born on 19 February 1960 at Biarritz (France) with professional address at 11, avenue du Centre Saint Quentin en Yvelines 78286 Guyancourt Cedex (France), Carole Laubry, director of companies, born on 13 January 1970 at Marseille (France) with professional address at 11, avenue du Centre Saint Quentin en Yvelines 78286 Guyancourt Cedex (France) and LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT), a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, registered with the trade and companies register of Luxembourg under the number B 40.312 as members of the supervisory board of the Company;

(F) change of name of the Company into EGIS INVESTMENT PARTNERS S.C.A.;

(G) amendment of the object and article 4 of the articles of the Company to read as follows:

«The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement or public issue to the issue of bonds, notes and debentures as well as any other type or kind of securities or instruments.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has a direct or indirect interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose».

6. Restatement of the articles of incorporation of the Company in order to adapt the articles to the new form of the Company and including without limitation, to amend its name, to adapt the share capital structure, to take into account the amendment of the object of the Company as per the above, to provide for the transfer procedure of the shares, substantially in the form as set out in the proxies.

7. Change of the official language of the articles of association of the Company from French to English.

After deliberation the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The Meeting resolved to reduce the nominal value of each share in issue in the Company to twenty-five Euro (EUR 25) by splitting each share by five so that the issued capital of the Company is represented by five hundred and five shares (505) of a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each. The Meeting further resolved that each shareholder shall receive five (5) new shares for each old share held.

Second resolution

The Meeting acknowledged and approved the balance sheet as at 15 February 2006 of the Company drawn up by the manager, which shall be attached hereto signed *ne variatur* by the appearing parties and the notary, which indicates an available share premium account in an amount of two million one hundred and sixty-three thousand ninety-four Euro eighty-seven cents (EUR 2,163,094.87). The Meeting then resolved to increase the issued share capital of the Company from twelve thousand six hundred and twenty-five Euro (EUR 12,625) to one hundred thousand Euro (EUR 100,000) by incorporation to the capital of eighty-seven thousand three hundred and seventy-five Euro (EUR 87,375) from the available share premium of the Company, three thousand four hundred ninety-five shares (3,495) with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each, being issued and allotted among the existing shareholders as follows: three thousand four hundred sixty (3,460) shares to EGIS PROJECTS S.A. and thirty-five (35) shares to EGIS S.A., EGIS PROJECTS S.A. waiving its right to any fraction of shares to the benefit of EGIS S.A.

Third resolution

The Meeting resolved to approve the transfer of one (1) share by EGIS PROJECTS S.A. to EGIS INVESTMENT, S.à r.l. and consequently to approve EGIS INVESTMENT, S.à r.l. as a new shareholder of the Company.

Fourth resolution

The sole manager of the Company, represented by M^e Karl Paradaens pursuant to a proxy dated 8 March 2006, intervened to state that the transfer has been duly notified to and accepted by the Company in accordance with article 190 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and article 1690 of the Luxembourg civil code.

Fifth resolution

The Meeting resolved to change the legal form of the Company, in order to transform it from a société à responsabilité limitée into a société en commandite par actions.

In accordance with articles 32-1 and 26-1 of the Luxembourg law of 10th August 1915, the net assets of the Company have been the subject of a report of PricewaterhouseCoopers, an independent auditor (réviseurs d'entreprises) represented by Véronique Lefèbvre, which concludes as follows:

«Based on the work performed as described in section 4 of this report, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind is not at least equal to the subscribed share capital of EGIS INVESTMENT PARTNERS S.C.A.»

The Meeting acknowledged the report which will remain hereto annexed, signed *ne varietur* by the appearing parties.

The Meeting resolved to transform three thousand nine hundred and ninety-nine (3,999) shares (parts sociales) with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) into three thousand nine hundred and ninety-nine (3,999) ordinary shares (actions de commanditaires) with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) and one (1) share (part sociale) held by EGIS INVESTMENT, S.à r.l. into one (1) management share (action de commandité) with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25).

The Meeting resolved to acknowledge the resignation of LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT), the manager (gérant) of the Company as a S.à r.l. and to give full discharge to the manager of the Company until today for the accomplishment of its mandate. The Meeting then resolved to appoint as the commandité and manager (gérant) of the Company for an undetermined period: EGIS INVESTMENT, S.à r.l., société à responsabilité limitée, with registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, registration with the Registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg being in process, being the holder of the management share.

The Meeting resolved to appoint as members of the Supervisory Board of the Company for period of three years:

- Pierre Ibarboure, director of companies, born on 19 February 1960 at Biarritz (France) with professional address at 11, avenue du Centre Saint Quentin en Yvelines 78286 Guyancourt Cedex (France),
- Carole Laubry, director of companies, born on 13 January 1970 at Marseille (France) with professional address at 11, avenue du Centre Saint Quentin en Yvelines 78286 Guyancourt Cedex (France),
- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT), a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, registered with the trade and companies register of Luxembourg under the number B 40.312.

The Meeting resolved to change the name of the Company into EGIS INVESTMENT PARTNERS S.C.A.

The Meeting resolved to amend the object and article 4 of the articles of the Company to read as follows:

«The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement or public issue to the issue of bonds, notes and debentures as well as any other type or kind of securities or instruments.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has a direct or indirect interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose».

Sixth resolution

The Meeting decided to proceed to a full restatement of the articles of incorporation of the Company in order to adapt the articles to the new form of the Company and including without limitation, to amend its name, to adapt the share capital structure and reflect the authorised share capital, to take into account the amendment of the object of the Company as per the above, to provide for the transfer procedure of the shares, in accordance with the provisions set out above as follows:

Art. 1. Establishment, Denomination. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of EGIS INVESTMENT PARTNERS S.C.A. (the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Law of 1915»), and the present Articles of Incorporation.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Manager(s). Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the Manager(s).

In the event that the Manager(s) determine that extraordinary political, military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Object, Purpose. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement or public issue to the issue of bonds, notes and debentures as well as any other type or kind of securities or instruments.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has a direct or indirect interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. Share capital. The Company has an issued share capital of one hundred thousand Euro (EUR 100,000) divided into three thousand nine hundred and ninety-nine (3,999) ordinary shares (actions de commanditaire) (the «Ordinary Shares») and one (1) management share (action de commandité) (the «Management Share»), with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

The Management Share shall be held by EGIS INVESTMENT, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under Luxembourg law with registered office at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, as unlimited liability shareholder (associé commandité) and as Manager (the «Manager») of the Company.

The Ordinary Shares and the Management Share are hereafter together referred to as a «share» or the «shares».

Art. 6. Increase, Reduction of Capital. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 7. Shares in registered form. All shares of the Company shall be issued in registered form.

A register of registered shares shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of shares held by him.

The inscription of the shareholder's name in the register of registered shares evidences his right of ownership of such registered shares.

The Manager(s) may accept and enter in the register of registered shares a transfer on the basis of any appropriated document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of registered shares. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company from time to time.

The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Any transfer of the Management Share must be approved at the quorum and majority provided for by the law of 10th August 1915 for amending the articles of the Company. Any transfer of the Ordinary Shares must be approved by the Manager in writing, such consent not to be unreasonably withheld.

Art. 8. Certificates. Upon the request of a shareholder, certificates recording the entry of such shareholder in the register of shareholders may be issued in such denominations as the Manager(s) shall prescribe. The certificates so issued shall be in such form and shall bear such legends and such numbers of identification as shall be determined by the Manager(s).

Such certificates shall be signed manually or by facsimile by one Manager or by its delegate. Lost, stolen or mutilated certificates will be replaced by the Company upon such evidence, undertakings and indemnities as may be deemed satisfactory to the Company, provided that mutilated certificates shall be delivered before new share certificates are re-mitted.

Art. 9. Manager(s). The Company shall be managed by one or several managers who shall be unlimited liability shareholders (the «Manager» and collectively the «Managers»). EGIS INVESTMENT, S.à r.l., prenamed, is appointed as the Manager of the Company.

The Manager(s) may be removed, for legitimate reasons only, by a decision of the general meeting of shareholders holding the Ordinary Shares adopted unanimously.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing all the Managers from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory

Board appoints an administrator, who needs not be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the Articles of Incorporation, a successor manager.

Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager(s).

The Manager(s) who shall also hold the Management Share(s) is (are) jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

The Management Share held by a Manager is exclusively transferable to a successor or additional manager with unlimited liability.

Art. 10. Management Powers. The Manager(s) is (are) vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of management, disposal and administration falling within the purposes of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager(s).

The holders of Ordinary Shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

Art. 11. Binding signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the Manager(s) represented by duly appointed representatives, or by signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager(s).

Art. 12. Supervisory Board. The affairs of the Company and its financial situation including in particular its books and accounts shall be supervised by a supervisory board (the «Supervisory Board»), comprising at least three (3) members. The Supervisory Board may be consulted by the Manager(s) on such matters as the Manager(s) may determine and may authorise any actions of the Manager(s) that may, pursuant to applicable law or regulation or under these Articles of Incorporation, exceed the powers of the Manager(s).

The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period not exceeding three (3) years but shall be revocable ad nutum by the general meeting. The members of the Supervisory Board may be re-elected. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or any two members or by any of the Manager(s).

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, facsimile or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board or in the event all members are present or represented.

Any member may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, or facsimile or any other similar means of communication another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented.

Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or by two members of the Supervisory Board. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members of the Supervisory Board.

Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions voted at the Supervisory Board meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, facsimile or any other similar means of communication. The document on one or more counterparts shall, taken together, form the circular resolution of the Supervisory Board. The resolutions taken by these means is equivalent to a meeting held in person.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. A meeting may also be held by way of conference call or similar means only. The participation in a meeting or the holding of a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 13. Conflicts of interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager(s) or any one or more of the directors or officers of the Manager(s) is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the Manager(s) who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 14. General meeting of shareholders. The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, unless otherwise provided herein, no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager(s).

General meetings of shareholders shall be convened by the Manager(s) or by the Supervisory Board. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager(s) or the Supervisory Board setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered shares.

The annual general meeting shall be held on the 31st of the month of March at 11 A.M. at the registered office or at a place in Luxembourg specified in the notice of meeting. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notice of meeting.

If the entire issued share capital is represented at a general meeting of shareholders, the proceedings of the general meeting will be valid even if no convening notice has been issued beforehand.

Art. 15. Shareholder's voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 16. Shareholders' decisions - majorities. Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed without any quorum being required and at simple majority vote of those present or represented and voting, unless otherwise provided in these Articles of Incorporation or by the Law of 1915.

At any general meeting of shareholders convened to amend the articles of incorporation or decide on issues for which these Articles of Incorporation or the Law of 1915 refers to the conditions required for an amendment of the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half of all the issued and outstanding shares. If the quorum requirement is not met at the first general meeting of shareholders, a second meeting may be convened in accordance with the Law of 1915. The second meeting shall validly deliberate regardless of the number of Ordinary Shares present or represented. At both meetings, decisions must be passed by at least two thirds of the votes of the shareholders present or represented.

In addition, any general meeting of shareholders may only be validly constituted if the Management Share(s) is duly represented and no decision may be taken at any general meeting of shareholders meeting if not approved by the vote attaching to the Management Share(s), unless expressly otherwise provided in these Articles of Incorporation.

Art. 17. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of the same year.

Art. 18. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

Interim dividends may be declared and paid by the Manager(s) subject to observing the terms and conditions provided for by the law.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 19. Liquidation of the Company. In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the Manager(s) then in office who will be endowed with the powers provided by Articles 144 et seq. of the Law of 1915.

Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid to the holders of shares in the Company.

Art. 20. Applicable law. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the shareholders refer to the Law of 1915.

Seventh resolution

The Meeting resolved to change the official language of the articles of association of the Company from French to English followed by a French translation, taking into account that in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at two thousand Euro.

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, the present deed was drafted in French followed by an English translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

After reading the present deed the shareholders of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Signé: K. Pardaens, M. Esteves, M. Lattard, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, vol. 152S, fol. 67, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2006.

J. Elvinger.

(032454/211/701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

**EGIS INVESTMENT PARTNERS S.C.A., Société en Commandite par Action,
(anc. EGIS LUX, S.à r.l.).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 84.294.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

J. Elvinger.

(032469/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

**ABELLIO LUXCO 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: EUR 12,500.**

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.

R. C. Luxembourg B 114.175.

In the year two thousand and five, on the twenty-eight of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ABELLIO LUXCO 1, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée having its registered office at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registration pending (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 16 December 2005, not yet published.

The meeting elects as president Regis Galliotto, jurist, professionally residing at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies signed ne varietur will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list that all the 500 shares, representing the entirety of the share capital of the Company are represented in this extraordinary general meeting. All the shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waive all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To increase the Company's share capital by an aggregate amount of EUR 4,987,500.- (four million nine hundred eighty-seven thousand five hundred Euro) in order to raise it from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 5,000,000.- (five million Euro) by creating and issuing an aggregate of 199,500 (one hundred ninety-nine thousand five hundred) new shares as follows:

(a) 20,000 (twenty thousand) new class B shares (the «Class B Shares») having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each;

(b) 4,800 (four thousand eight hundred) new class D shares (the «Class D Shares») having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each;

(c) 147,742 (one hundred forty-seven thousand seven hundred forty-two) new class A1 shares (the «Class A1 Shares») having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each plus the payment of an aggregate share premium of EUR 2,538,313.- (two million five hundred thirty-eight thousand three hundred thirteen Euro) (i.e. approximately EUR 17.18 (seventeen Euro and eighteen cents) per Class A1 Share) to remain reserved and attached to the Class A1 Shares in relation to the issue of which the said share premium is paid;

(d) 2,230 (two thousand two hundred thirty) new class A3 shares (the «Class A3 Shares») having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each plus the payment of an aggregate share premium on the Class A1 Shares of EUR 38,187.- (thirty-eight thousand one hundred eighty-seven Euro) (i.e. approximately EUR 17.12 (seventeen Euro and twelve cents) per Class A3 Share) to remain reserved and attached to the Class A3 Shares in relation to the issue of which the said share premium is paid; and

(e) 24,728 (twenty-four thousand seven hundred twenty-eight) new class A2 shares (the «Class A2 Shares») having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each plus the payment of an aggregate share premium of EUR 1,299,300.- (one million two hundred ninety-nine thousand three hundred Euro) (i.e. approximately EUR 52.54 (fifty-two Euro and fifty-four cents) per Class A2 Share) to remain reserved and attached to the Class A2 Shares in relation to the issue of which the said share premium is paid;

55893

Subscription and payment of the new shares as follows:

Subscriber	Class of Shares	Number of Shares	Nominal Share Capital (EUR)	Share Premium (EUR)
ABELLIO MANAGEMENT, GmbH & CO. KG	B	20,000	500,000	0
ABELLIO NON-EXECUTIVE, GmbH & CO. KG	D	4,800	120,000	0
STAR I UK PARTNERSHIP NO. 1	A1	114,033	2,860,475	1,959,166
	A3	1,721	43,025	29,474
STAR I UK PARTNERSHIP NO. 2	A1	21,068	528,475	361,967
	A3	318	7,950	5,446
STAR I UK PARTNERSHIP NO. 3	A1	12,641	317,100	217,180
	A3	191	4,775	3,267
ABELLIO BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH	A2	24,728	618,200	1,299,300

(i) Payment of the 20,000 Class B Shares and 4,800 Class D Shares by contribution in cash of EUR 620,000.- (six hundred twenty thousand Euro).

(ii) Payment of the 147,742 Class A1 Shares and 2,230 Class A3 Shares and the related share premium by contribution in kind consisting in two shares of EUR 10,000.- each, two shares of EUR 5,000.- and one share of EUR 45,100.-, corresponding to 75.1% of the shares of ABELLIO, GmbH, a limited liability company, organised under the laws of Germany, registered with the commercial register of the lower court of Essen under registration number HRB 14707 and having its corporate domicile at Bredeneyer Strasse 2, 45133 Essen (ABELLIO, GmbH) and payment of the 24,728 Class A2 Shares and the related share premium by contribution in kind consisting in a partial share of EUR 22,700.-, corresponding to 22.7% of the shares of ABELLIO, GmbH.

Request of a pro rata contribution tax payment exemption.

2. To convert the 500 existing shares of the Company into 500 Class A1 Shares.

3. To amend Article 5.1 of the Company's Articles of Association further to the conversion of shares and the capital increase.

4. To amend and restate the Articles of Association of the Company without however changing the object clause.

5. To appoint Peter Hermann Kühnle, born in Karlsruhe (Germany), on 12 April 1958, residing at Neu-Anspach Westerfeld, Eschbacher Strasse 18 C, Germany as manager of the Company for an undetermined duration and, for the purposes of Article 9.2 of the amended Articles of Association, the managers shall be designated as follows:

- Peter Hermann Kühnle, born in Karlsruhe (Germany), on 12 April 1958, residing at Neu-Anspach Westerfeld, Eschbacher Strasse 18C, Germany, as STAR Manager;

- Mr Graham Lee, with professional address at 39 St James's Street, London SW1A 1JD, United Kingdom, born on the 8th August 1953 in Nottingham, United Kingdom, as STAR Manager;

- Mr Alexis Kamarowsky, with professional address at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, born on 10 April 1947 in Strang Now Bad Rothenfelde, Germany, as Resident Manager; and

- Mr Federigo Cannizzaro di Belmontino, with professional address at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, born on 12 September 1964 in La Spezia, Italy, as Resident Manager.

6. Acknowledgment that it is contemplated that a future transfer of 55,755 to Mark Coxall, Peter Kuehnle, Giles Fearnely, Kurt Bodewig be effected in the forthcoming months and decision to accept Mark Coxall, Peter Kuehnle, Giles Fearnely, Kurt Bodewig as new shareholders of the Company for the purposes of Article 189 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended.

7. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously by the general meeting of the shareholders of the Company:

Resolutions

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to increase the Company's share capital by an aggregate amount of EUR 4,987,500.- (four million nine hundred eighty-seven thousand five hundred Euro) in order to raise it from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 5,000,000.- (five million Euro) by creating and issuing an aggregate of 199,500 (one hundred ninety-nine thousand five hundred) new shares as follows:

(a) 147,742 (one hundred forty-seven thousand seven hundred forty-two) new class A1 shares (the «Class A1 Shares») having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each plus the payment of an aggregate share premium of EUR 2,538,313.- (two million five hundred thirty-eight thousand three hundred thirteen Euro) (i.e. approximately EUR 17.18 (seventeen Euro and eighteen cents) per Class A1 Share) to remain reserved and attached to the Class A1 Shares in relation to the issue of which the said share premium is paid;

(b) 2,230 (two thousand two hundred thirty) new class A3 shares (the «Class A3 Shares») having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each plus the payment of an aggregate share premium on the Class A1 Shares of EUR 38,187.- (thirty-eight thousand one hundred eighty-seven Euro) (i.e. approximately EUR 17.12 (seventeen Euro and twelve cents) per Class A3 Share) to remain reserved and attached to the Class A3 Shares in relation to the issue of which the said share premium is paid;

(c) 24,728 (twenty-four thousand seven hundred twenty-eight) new class A2 shares (the «Class A2 Shares») having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each plus the payment of an aggregate share premium of EUR 1,299,300.- (one million two hundred ninety-nine thousand three hundred Euro) (i.e. approximately EUR 52.54 (fifty-two Euro and fifty-four cents) per Class A2 Share) to remain reserved and attached to the Class A2 Shares in relation to the issue of which the said share premium is paid;

(d) 20,000 (twenty thousand) new class B shares (the «Class B Shares») having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each; and

(e) 4,800 (four thousand eight hundred) new class D shares (the «Class D Shares») having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

Subscription and payment

In addition to STAR I UK LIMITED PARTNERSHIP NO. 1, STAR I UK LIMITED PARTNERSHIP NO. 2 and STAR I UK LIMITED PARTNERSHIP NO. 3 (which are existing shareholders of the Company and being represented as stated above), there also appeared:

(i) ABELLIO BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH, a German limited liability company, registered in the commercial register of Essen under HRB 6773, having its registered office at Bredeneyer Strasse 2, 45133 Essen, Germany,

(ii) ABELLIO MANAGEMENT, GmbH & CO. KG, a limited liability partnership under German law formed with partnership agreement dated 21 December 2005 and to be applied for registration with the commercial register in Essen, not yet registered, and

(iii) ABELLIO NON-EXECUTIVE, GmbH & CO. KG, a limited liability partnership under German law formed with partnership agreement dated 21 December 2005 and not yet applied for registration with the commercial register in Essen, not yet registered;

All here represented by Flora Gibert, prenamed all of them declared to subscribe and fully pay in the new shares and the related share premium as follows:

Subscriber	Class of Shares	Number of Shares	Nominal Share Capital (EUR)	Share Premium (EUR)
ABELLIO MANAGEMENT, GmbH & CO. KG	B	20,000	500,000	0
ABELLIO NON-EXECUTIVE, GmbH & CO. KG	D	4,800	120,000	0
STAR I UK PARTNERSHIP NO. 1.	A1	114,033	2,860,475	1,959,166
	A3	1,721	43,025	29,474
STAR I UK PARTNERSHIP NO. 2.	A1	21,068	528,475	361,967
	A3	318	7,950	5,446
STAR I UK PARTNERSHIP NO. 3.	A1	12,641	317,100	217,180
	A3	191	4,775	3,267
ABELLIO BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH.	A2	24,728	618,200	1,299,300

All the new Class B Shares and all the Class D Shares were paid in by contribution in cash so that the amount of EUR 620,000.- (six hundred twenty thousand Euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

All the new Class A1 Shares and Class A3 Shares and the share premium paid on them have been fully paid up by contribution in kind consisting in two shares of EUR 10,000.- each, two shares of EUR 5,000.- and one share of EUR 45,100.- corresponding to 75.1% of the shares of ABELLIO, GmbH (all these contributed shares ABELLIO, GmbH are jointly owned by STAR I UK PARTNERSHIP NO. 1, STAR I UK PARTNERSHIP NO. 2 and STAR I UK PARTNERSHIP NO. 3 whereby as between themselves, STAR I UK PARTNERSHIP NO. 1 holds 77.18%, STAR I UK PARTNERSHIP NO. 2 holds 14.26% and STAR I UK PARTNERSHIP NO. 3 holds 8.56% of the economic interest in these shares).

All the new Class A2 and the share premium paid on them have been fully paid up by contribution in kind consisting in a partial share of EUR 22,700.-, corresponding to 22.7% of the shares of ABELLIO, GmbH (contributed by ABELLIO BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH).

As it appears from the valuation report presented to the notary that shall remain here annexed to be registered with the minutes, the management of the Company has evaluated such contribution in kind for the payment of the Class A1 Shares, Class A2 Shares and Class A3 Shares and the related share premium at EUR 8,243,300.- (eight million two hundred forty-three thousand three hundred Euro).

Pro rata contribution tax payment exemption request

Considering that further to the capital increase the Company holds two shares of EUR 10,000.- each, two shares of EUR 5,000.-, one share of EUR 45,100.- and a partial share of EUR 17,100.-, i.e. 97.8%, of the shares of ABELLIO, GmbH, i.e. more than 65% of all outstanding shares of ABELLIO, GmbH, the Company hereby expressly requests the proportional capital duty exemption pursuant to Article 4-2 of the Act dated 29 December 1971, as amended, which provide for a fixed registration tax perception in such a case.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to convert the 500 existing shares of the Company into 500 Class A1 Shares as follows:

Shareholder	Converted Class A1 Shares
STAR I UK LIMITED PARTNERSHIP NO. 1.	386 shares

STAR I UK LIMITED PARTNERSHIP NO. 2	71 shares
STAR I UK LIMITED PARTNERSHIP NO. 3	43 shares

Third resolution

The general meeting of the shareholders resolves to amend Article 5.1. of the Company's Articles of Association in order to reflect the 1st and 2nd resolutions.

The general meeting of shareholders resolves to amend Article 5.1 of the Company's Articles of Association which shall read as follows:

«5.1. The corporate capital is fixed at EUR 5,000,000.- (five million Euros) represented by:

- 148,242 (one hundred forty-eight thousand two hundred forty-two) class A1 shares (the «Class A1 Shares»),
 - 24,728 (twenty-four thousand seven hundred twenty-eight) class A2 shares (the «Class A2 Shares»),
 - 2,230 (two thousand two hundred thirty) class A3 shares (the «Class A3 Shares»),
 - 20,000 (twenty thousand) class B shares (the «Class B Shares»), and
 - 4,800 (four thousand eight hundred) class D shares (the «Class D Shares»),
- of twenty-five Euro (EUR 25.-) each (together referred to as the «Shares»).

The holders of the Shares are referred to as the «Shareholders».

The following aggregate share premium was paid as follows and shall remain reserved and attached to the following classes of shares:

- EUR 2,538,313.- (two million five hundred thirty-eight thousand three hundred thirteen Euro) paid on the Class A1 Shares,
- EUR 1,299,300.- (one million two hundred ninety-nine thousand three hundred Euro) paid on the Class A2 Shares,
- EUR 38,187.- (thirty-eight thousand one hundred eighty-seven Euro) paid on the Class A3 Shares.»

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend and restate the Articles of Association of the Company without however changing the object clause which shall now read as follows:

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form - Corporate Name

There is formed a private limited liability company under the name ABELLIO LUXCO 1, S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

2. Registered Office

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, is authorised to transfer the registered office of the Company within the municipality of the registered office of the Company.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measure will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers.

2.5 The Company may establish branches and additional offices and places of business at such locations, within or outside the Grand Duchy of Luxembourg, as the sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, may from time to time determine or the business of the Company may require.

3. Object

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law.

3.4 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

4. Duration

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, Shares

5. Share capital

5.1 The corporate capital is fixed at EUR 5,000,000.- (five million Euro) represented by:

- 148,242 (one hundred forty-eight thousand two hundred forty-two) class A1 shares (the «Class A1 Shares»),
 - 24,728 (twenty-four thousand seven hundred twenty-eight) class A2 shares (the «Class A2 Shares»),
 - 2,230 (two thousand two hundred thirty) class A3 shares (the «Class A3 Shares»),
 - 20,000 (twenty thousand) class B shares (the «Class B Shares»), and
 - 4,800 (four thousand eight hundred) class D shares (the «Class D Shares»),
- of twenty-five Euro (EUR 25.-) each (together referred to as the «Shares»).

The holders of the Shares are referred to as the «Shareholders».

The following aggregate share premium was paid as follows and shall remain reserved and attached to the following classes of shares:

- EUR 2,538,313.- (two million five hundred thirty-eight thousand three hundred thirteen Euro) paid on the Class A1 Shares,
- EUR 1,299,300.- (one million two hundred ninety-nine thousand three hundred Euro) paid on the Class A2 Shares,
- EUR 38,187.- (thirty-eight thousand one hundred eighty-seven Euro) paid on the Class A3 Shares.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a distributable premium account, into which any premium paid on any share be transferred and which shall remain attached and reserved to the Shares on which it has been paid.

5.3 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the applicable legal provisions.

6. Shares indivisibility

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of Shares

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

7.3 Without prejudice to requirements of articles 189 and 190 of the Law, in case of plurality of Shareholders, the Shareholders are permitted to transfer, assign, contribute, sell, dispose, encumber or create any interest in or right or claim to, their Shares or other instruments or securities issued by the Company issued by the Company (or to enter into any agreement or undertaking to do so) if in compliance with the provisions of an agreement between the Shareholders and the Company which may be entered into from time to time and, other than for Intra-group Transfers under Article 7.4, subject to Article 8 below (Drag Along and Tag Along) and only:

7.3.1 As permitted under Article 7.4 (Intra-group Transfer), or

7.3.2 Upon an Exit, or

7.3.3 With the prior written consent of the Board of Managers

(any such transfer as permitted under this Article 7.3 being a «Permitted Transfer»).

7.4 Intra-group Transfers: Without prejudice to requirements of articles 189 and 190 of the Law, the Shareholders shall have the right to transfer Shares and any other securities or instruments issued to them in connection with their investment at their sole discretion:

7.4.1 The holders of Class A1 Shares, Class A2 Shares, Class A3 Shares and Class C Shares: to Affiliates;

7.4.2 The holders of Class A1 Shares, Class A3 Shares and Class C Shares: to the Co-Investors; and

7.4.3 With respect to a co-investment or similar scheme for the benefit of officers, employees and partners of STAR CAPITAL PARTNERS LIMITED and its Affiliates («Co-Investment Scheme») to any person which holds or is to hold assets for a Co-Investment Scheme or to the officers, employees and partners entitled to such assets under the Co-Investment Scheme.

7.5 The holders of Class A1 Shares shall have a pre-emptive right to acquire (as between themselves on a pro rata basis) any Shares to be transferred by another Shareholder, even if such transfer is a Permitted Transfer (other than in the event of a Permitted Transfer pursuant to Article 7.4 (Intra-group Transfer)), at the same terms and conditions as offered to the transferee.

8. Drag Along and Tag Along

8.1 If Shareholders holding more than 50% of the Shares in the Company then in issue (the «Selling Investors») wants to enter into a Sale or wish to tender their shares in the Company (after conversion of the Company into a type of company which enables its shares to be listed) in a Listing and the Board of Managers so resolves, then, on receipt of written notification of such fact, all the other holders of the Company Shares shall be bound and undertake to accept any offer from such a purchaser or to tender such shares and any other securities or instruments issued by the Company in such Listing on a pro rata basis and on the same terms as agreed and at the same time as the Selling Investors sell or tender their shares and any other securities or instruments issued by the Company.

8.2 No Sale of the Company Shares shall be made, by means of one or several consecutive transactions to any person and its Affiliates (other than the Star Group) (the «Acquirer») alone, which would result in the Acquirer alone or acting in concert with its Affiliates or with a group of persons, who are linked to each other on the basis of a shareholders agreement, an underwriting agreement or an essentially comparable arrangement or associating themselves on the occasion of the purchase, holding more than 50% of the Company Shares then in issue unless the Acquirer shall have made a binding offer (with no conditions other than those which apply to the proposed transfer of all the respective Company Shares) to the other Shareholders to acquire all their Company Shares and any other securities or instruments issued by the Company then held by them at the same terms and conditions.

8.3 For these purposes, the Shareholders shall not have any rights of pre-emption, rights of veto and analogous rights.

Chapter III.- Management

9. Management

9.1 The Company is managed by at least four (4) managers. They will constitute a board of managers («conseil de gérance») (the «Board of Managers») and each member thereof a «Manager».

9.2 The holders of Class A1 Shares are jointly entitled from time to time to propose for appointment at least 6 (six) candidates as Managers out of which the shareholders meeting of the Company shall appoint 4 (four) Managers of which 2 (two) shall be Luxembourg residents and shall upon appointment be titled the «Resident Managers»; the other two directors which might not be Luxembourg residents shall be referred to as «Star Managers».

9.3 The Managers need not to be Shareholders.

9.4 The Managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s) representing more than 50% of the total share capital of the Company. Notwithstanding the foregoing sentence (i) the right to propose a candidate for appointment to the Board of Managers includes the right to propose the dismissal of the Manager appointed in accordance with Article 9.2 and (ii) the provisions of Article 9.2 shall apply mutatis mutandis to the replacement of a Manager.

10. Powers of the Board of Managers

10.1 In dealing with third parties the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

10.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

11. Representation of the Company

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of two Managers, whereof one must be a Resident Manager and one must be a STAR Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by one Resident Manager and one STAR Manager.

12. Delegation and Agent of the board of Managers

12.1 One Resident Manager and one STAR Manager may delegate their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

13. Meeting of the board of Managers

13.1 The Board of Managers may elect a chairman amongst its members (the «Chairman»).

13.2 All meetings of the Board of Managers shall be held at the offices of the Company unless the members of the Board of Managers unanimously decide to hold the meeting to the extent legally permissible at some other place in Luxembourg. Meetings of the Board of Managers shall be held as often as the business of the Company so requires, however at least quarterly. Every member of the Board of Managers can require that a meeting be convened. The meetings of the Board of Managers shall be convened in writing, the place, date, time and preliminary agenda being indicated with at least seven (7) days' notice unless (i) all the members of the Board of Managers waive these formalities or (ii) unless in case of urgency duly justified in the resolutions taken by the Board of Managers in which case the notice can be reduced to one (1) day. The notice period shall begin to run on the day following the day on which the invitation is mailed. The day of the meeting shall not count as part of the notice period.

13.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter, or any similar means, another Manager as his proxy.

13.4 A meeting of the Board of Managers may adopt resolutions only if at least two of the members of the Board of Managers are present always including one Resident Manager. If a meeting is not quorate, a new meeting of the Board of Directors with the same agenda is to be convened observing the same convocation period and notification as set out in Article 13.2.

13.5 Resolutions of the Board of Managers shall be adopted pursuant to a simple majority vote of its members present or represented at such meeting. In case of a tie, the Chairman shall have a casting vote.

13.6 Resolutions of the meetings of the Board of Managers shall in principle be adopted in meetings, however resolutions of the Board of Managers may be adopted outside meetings in writing, by facsimile, by e-mail or in telephone or videoconferences without complying with any provisions set forth herein with regard to the convocation of such meetings, if under the specific circumstances an urgent decision is required and provided that no Director participates in meetings (telephone conferences) telephonically from Germany. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

13.7 All meetings of the Board of Managers shall be held in English unless the members of the Board of Managers resolve otherwise in individual cases. Minutes are to be kept of each meeting of the Board of Managers, setting out the place and the date of the meeting, the participants, the items of the agenda, the basic arguments discussed and the essential content of the resolutions of the Board of Managers. The minutes shall be prepared in Luxembourg and signed by the Chairman or any other member of the Board of Managers to whom the Chairman delegates this task or the member of the Board of Managers who chairs the meeting due to the Chairman's absence.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

14. Powers of the general meeting of Shareholders - Votes

14.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

14.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

14.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

14.4 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

14.5 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

14.6 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

14.7 However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V.- Business year

15. Business year

15.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

15.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

16. Distribution Right of Shares

16.1 From the net profits determined each financial year in accordance with the applicable legal provisions and accounting standards, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's share capital.

16.2 To the extent that there are profits available the decision to proceed to distribution of profits and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders upon proposal by the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers.

16.3 Distributions will be made to the Shareholders based on their Equity Participation and in accordance with the provisions of an agreement between the Shareholders and the Company to be entered into from time to time, it being understood that:

16.3.1 The Equity Participation of the holders of Class A1 Shares, Class A2 Shares, Class A3 Shares and Class C Shares (where such class of Shares is created and such Shares are issued) is made based on their Equity Investment and such Shareholders shall be entitled to a preferential dividend of 10% on the amount of the nominal value of their Shares and the share premium paid thereon as well as any accrued dividend (if any) and such preferred dividends, which are not paid out to the holders of such Shares in one particular financial year, should accrue and be added for the calculation of the above-mentioned 10% for the following financial year.

16.3.2 The Equity Participation of the holders of the Class B Shares shall be of 10% except in certain circumstances provided for in an agreement between the Shareholders and the Company to be entered into from time to time.

16.3.3 The Equity Participation of the holders of the Class D Shares shall be of 2.4% minus an amount provided for in an agreement between the Shareholders and the Company to be entered into from time to time.

16.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI.- Liquidation

17. Dissolution and Liquidation

17.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

17.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions. In particular, to the extent that an Exit is effected other than by selling or listing the Company's Shares, any proceeds of such Exit shall be distributed to the Shareholders by liquidation of the Company to be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

17.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

17.4 Net liquidation proceeds shall be determined in accordance with the applicable legal provisions, and shall be distributed to the Shareholders in accordance with the provisions contained in an agreement between the Shareholders and the Company from time to time.

Chapter VII.- Miscellaneous

18. Applicable law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

19. Definitions

Unless otherwise defined elsewhere in these articles, the following terms shall be defined as follows:

ABELLIO Group means the Company and all of its direct and indirect subsidiaries including for these purposes companies in which the Company and any of its subsidiaries holds a minority interest.

Affiliates when used (i) with reference to a specified person (excluding, however, any individual), shall mean any person that currently or in future, directly or indirectly through one or more intermediaries owns or controls, is owned or controlled by or is under common control or ownership with the specified person. For such purposes and for the purposes of the definition of the STAR Group, the term «control» (including the terms «controlling», «controlled by» and «under common control with») shall mean the possession, direct or indirect, of the power to direct or cause the direction of the management and policies of a person, whether through the ownership of a majority of voting securities, by contract or otherwise and, for the avoidance of doubt, a person which is the general partner of a limited partnership controls that limited partnership and in addition when used (ii) with reference to a member of the STAR Group shall mean any other member of the STAR Group.

Co-Investors means certain individuals who may become Shareholders of the Company as holders of some Class A3 Shares by acquiring some Class A3 Shares from the existing holders of Class A3 Shares.

Equity Investment means in relation to each Shareholder, the aggregate of his contribution as nominal capital plus share premium and any loan, funding commitment or guarantee made by that Shareholder to the Company, as well as any other securities or instruments issued by the Company and then held by that Shareholder.

Equity Participation means the percentage to which a Shareholder is entitled applying the principles set out in Article 17.

Exit means a (i) Sale (a sale of more than fifty percent (50%) of the Shares in the Company or the shares of ABELLIO LuxCo 2 (to be incorporated by the Company) or ABELLIO, GmbH or of the business of the ABELLIO Group in one transaction or a series of related transactions provided that a Sale shall not include a transfer under Article 7.4 - Intra-group Transfer) or (ii) or a Listing (the admission to listing on any internationally recognised securities market of the shares (or of equivalent securities following a reconstruction or amalgamation) of the legal successor of the Company, a wholly-owned subsidiary of the Company or a newly-formed company of which the Company or its legal successor is a subsidiary).

STAR Group means the STAR I UK PARTNERSHIP NO. 1, STAR I UK PARTNERSHIP NO. 2 and STAR I UK PARTNERSHIP NO. 3 as well as its current and future Affiliates.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2006.

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolves to appoint Peter Hermann Kühnle, born in Karlsruhe (Germany) on 12 April 1958, residing at Neu-Anspach Westerfeld, Eschbacher Strasse 18 C, Germany as manager of the Company for an undetermined duration and, for the purposes of Article 9.2 of the amended Articles of Association, the managers shall be designated as follows:

- Peter Hermann Kühnle, born in Karlsruhe (Germany), on 12 April 1958, residing at Neu-Anspach Westerfeld, Eschbacher Strasse 18 C, Germany, as STAR Manager;
- Mr Graham Lee, with professional address at 39 St James's Street, London SW1A 1JD, United Kingdom, born on the 8th August 1953 in Nottingham, United Kingdom, as STAR Manager;
- Mr Alexis Kamarowsky, with professional address at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, born on 10 April 1947 in Strang Now Bad Rothenfelde, Germany, as Resident Manager; and
- Mr Federico Cannizzaro di Belmontino, with professional address at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, born on 12 September 1964 in La Spezia, Italy, as Resident Manager.

Sixth resolution

The general meeting of shareholders acknowledges that it is contemplated that a future transfer of 55,755 to Mark Coxall, Peter Kuehnle, Giles Fearnely, Kurt Bodewig be effected in the forthcoming months and resolve to accept Mark Coxall, Peter Kuehnle, Giles Fearnely, Kurt Bodewig as new shareholders of the Company for the purposes of Article 189 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 20,000.-.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de ABELLIO LUXCO 1, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, dont l'inscription au registre du commerce est en cours, (la «Société») constituée en vertu d'un acte reçu le 16 décembre 2005 par le notaire instrumentant, non encore publié.

L'assemblée désigne comme président Régis Galliotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Lequel désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les associés ou leurs représentants, par le bureau de l'assemblée et par le notaire. Cette liste et les procurations ne varietur resteront ci-annexés pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les cinq cents (500) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire. Tous les associés ayant été préalablement informés de l'agenda et nous ayant dispensé de convocations et formalités requises, l'assemblée peut délibérer et décider valablement sur tous les points figurant à son ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. D'augmenter le capital social de la Société d'un montant total de 4.987.500 EUR (quatre millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros) afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) à EUR 5.000.000 EUR (cinq millions d'euros) en créant et en émettant un total de 199.500 (cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents) parts sociales comme suit:

(a) 20.000 (vingt mille) nouvelles parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B») d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune;

(b) 4.800 (quatre mille huit cents) nouvelles parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D») d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune;

(c) 147.742 (cent quarante-sept mille sept cent quarante-deux) nouvelles parts sociales de catégorie A1 (les «Parts Sociales de Catégorie A1») d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune plus le paiement d'une prime d'émission totale de 2.538.313 EUR (deux millions cinq cent trente-huit mille trois cent treize euros) (soit environ 17,18 EUR (dix-sept euros et dix-huit centimes) par Part Sociale de Catégorie A1) qui restera réservée et attachée aux Parts Sociales de Catégorie A1 en relation avec lesquelles elle a été payée;

(d) 2.230 (deux mille deux cent trente) nouvelles parts sociales de catégorie A3 (les «Parts Sociales de Catégorie A3») d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune plus le paiement d'une prime d'émission de Catégorie A1 totale de 38.187 EUR (trente-huit mille cent quatre-vingt-sept euros) (soit environ 17,12 EUR (dix-sept euros et douze centimes) par Part Sociale de Catégorie A3) qui restera réservée et attachée aux Parts Sociales de Catégorie A3 en relation avec lesquelles elle a été payée; et

(e) 24.728 (vingt-quatre mille sept cent vingt-huit) nouvelles parts sociales de catégorie A2 (les «Parts Sociales de Catégorie A2») d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune plus le paiement d'une prime d'émission totale de 1.299.300 EUR (un million deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cents euros) (soit environ 52,54 EUR cinquante-deux euros et cinquante-quatre centimes) par Part Sociale de Catégorie A2) qui restera réservée et attachée aux Parts Sociales de Catégorie A2 en relation avec lesquelles elle a été payée;

Souscription et libération des nouvelles parts sociales comme suit:

Souscripteur	Catégorie des Parts Sociales	Nombre des Parts Sociales	Capital social Nominal	Prime d'Emission (EUR)
ABELLIO MANAGEMENT, GmbH & CO. KG	B	20.000	500.000	0
ABELLIO NON-EXECUTIVE, GmbH & CO. KG	D	4.800	120.000	0
STAR I UK PARTNERSHIP NO. 1	A1	114.033	2,850.825	1.959.166
	A3	1.721	43.025	29.474
STAR I UK PARTNERSHIP NO. 2	A1	21.068	526.700	361.967
	A3	318	7.950	5.446
STAR I UK PARTNERSHIP NO. 3	A1	12.641	316.025	217.180
	A3	191	4.775	3.267
ABELLIO BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH	A2	24.728	618.200	1.299.300

(i) Libération des 20.000 Parts Sociales de Catégorie B et des 4.800 Parts Sociales de Catégorie D par apport en numéraire de 620.000 EUR (six cent vingt mille euros).

(ii) Libération des 147.742 Parts Sociales de Catégorie A1 et des 2.230 Parts Sociales de Catégorie A3 et de la prime d'émission y relative par apport en nature consistant en deux parts de 10.000 EUR (dix mille euros) chacune, deux parts de 5.000 EUR (cinq mille euros) et une part de 45.100 (quarante-cinq mille cent euros) correspondant à 75,1% des parts sociales d'ABELLIO, GmbH, une société de droit allemand, enregistrée auprès du tribunal d'Essen sous le numéro HRB 14707 et ayant ses bureaux à Bredeneyer Strasse 2, 45133 Essen (ABELLIO, GmbH) et libération de 24.728 Parts Sociales de Catégorie A2 et la prime d'émission y relative par apport en nature d'une part partielle de 22.700 EUR (vingt-deux mille sept cents euros) correspondant à 22,7% des parts sociales d'ABELLIO, GmbH.

Demande d'exemption du paiement de droit d'apport proportionnel.

2. De convertir les 500 parts sociales existantes de la Société en 500 parts sociales de classe A1.

3. De modifier l'Article 5.1 des statuts de la Société suite à la conversion des parts sociales et à l'augmentation du capital social.

4. De modifier et reformuler les Statuts de la Société sans pour autant changer la clause de l'objet.

5. De nommer Hermann Kühnle, né à Karlsruhe (Allemagne), le 12 Avril 1958, domicilié au Neu-Anspach Westerfeld, Eschbacher Strasse 18C, Allemagne en tant que gérant de la Société pour une période indéterminée et, pour les besoins de l'Article 9.2 des Statuts de la Société, les gérants sont nommés comme suit:

- Peter Hermann Kühnle, né à Karlsruhe (Allemagne), le 12 Avril 1958, domicilié au Neu-Anspach Westerfeld, Eschbacher Strasse 18C, Allemagne, en tant que Gérant STAR,

- M. Graham Lee, domicilié professionnellement au 39 St James's Street, London SW1A 1JD, Royaume-Uni, né le 8 août 1953 à Nottingham, Royaume-Uni, en tant que Gérant STAR,

- M. Alexis Kamarowsky, domicilié professionnellement au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, né le 10 avril 1947 à Strang Now Bad Rothenfelde, Allemagne, en tant que Gérant Résident, et

- M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, domicilié professionnellement au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, né le 12 septembre 1964 à La Spezia, Italie, en tant que Gérant Résident.

6. De constater qu'il est envisagé de transférer prochainement 55.755 à Mark Coxall, Peter Kuehnle, Giles Fearnely, Kurt Bodewig dans les mois qui viennent et de décider d'accepter Mark Coxall, Peter Kuehnle, Giles Fearnely, Kurt Bodewig en tant que nouveaux associés de la Société pour les besoins de l'Article 189 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée.

7. Divers.

Après délibération, l'assemblée des associés de la Société a unanimement pris les résolutions suivantes:

Résolutions

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total de 4.987.500 EUR (quatre millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros) afin de porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) à EUR 5.000.000 EUR (cinq millions d'euros) en créant et en émettant un total de 199.500 (cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents) parts sociales comme suit:

(a) 20.000 (vingt mille) nouvelles parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B») d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune;

(b) 4.800 (quatre mille huit cents) nouvelles parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D») d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune;

(c) 147.742 (cent quarante-sept mille sept cent quarante-deux) nouvelles parts sociales de catégorie A1 (les «Parts Sociales de Catégorie A1») d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune plus le paiement d'une prime d'émission totale de 2.538.313 EUR (deux millions cinq cent trente-huit mille trois cent treize euros) (soit environ 17,18 EUR (dix-sept euros et dix-huit centimes) par Part Sociale de Catégorie A1) qui restera réservée et attachée aux Parts Sociales de Catégorie A1 en relation avec lesquelles elle a été payée;

(d) 2.230 (deux mille deux cent trente) nouvelles parts sociales de catégorie A3 (les «Parts Sociales de Catégorie A3») d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune plus le paiement d'une prime d'émission de Catégorie A1 totale de 38.187 EUR (trente-huit mille cent quatre-vingt-sept euros) (soit environ 17,12 EUR (dix-sept euros et douze centimes) par Part Sociale de Catégorie A3) qui restera réservée et attachée aux Parts Sociales de Catégorie A3 en relation avec lesquelles elle a été payée; et

(e) 24.728 (vingt-quatre mille sept cent vingt-huit) nouvelles parts sociales de catégorie A2 (les «Parts Sociales de Catégorie A2») d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune plus le paiement d'une prime d'émission totale de 1.299.300 EUR (un million deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cents euros) (soit environ 52,54 EUR cinquante-deux euros et cinquante-quatre centimes) par Part Sociale de Catégorie A2) qui restera réservée et attachée aux Parts Sociales de Catégorie A2 en relation avec lesquelles elle a été payée.

Souscription et libération

En plus de STAR I UK Limited PARTNERSHIP NO. 1, STAR I UK LIMITED PARTNERSHIP NO. 2 et STAR I UK LIMITED PARTNERSHIP NO. 3 (qui sont des associés existants de la Société et étant représentés comme mentionné ci-dessus) ont aussi comparu:

(i) ABELLIO BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH, une société à responsabilité limitée allemande, inscrite au registre du commerce d'Essen sous le numéro HRB 6773, ayant ses bureaux à Bredeneyer Strasse 2, 45133 Essen, Allemagne,

(ii) ABELLIO MANAGEMENT, GmbH & CO. KG, une société à responsabilité limitée de droit allemande constituée par statuts datés du 21 décembre 2005 et devant être inscrite au registre du commerce d'Essen, cette inscription n'ayant pas encore été réalisée, et

(iii) ABELLIO NON-EXECUTIVE, GmbH & CO. KG, une société à responsabilité limitée de droit allemande constituée par statuts datés du 21 décembre 2005 et devant être inscrite au registre du commerce d'Essen, cette inscription n'ayant pas encore été réalisée.

Tous ici représentés par Flora Gibert, prénommée, qui ont déclaré souscrire et libérer totalement les nouvelles parts sociales et la prime d'émission comme suit:

Souscrivants	Catégorie des Parts Sociales	Nombre des Parts Sociales	Capital social Nominal	Prime d'Emission (EUR)
ABELLIO MANAGEMENT, GmbH & CO. KG . .	B	20.000	500.000	0
ABELLIO NON-EXECUTIVE, GmbH & CO. KG	D	4.800	120.000	0
STAR I UK PARTNERSHIP NO. 1	A1	114.033	2.850.825	1.959.166
	A3	1.721	43.025	29.474
STAR I UK PARTNERSHIP NO. 2	A1	21.068	526.700	361.967
	A3	318	7.950	5.446
STAR I UK PARTNERSHIP NO. 3	A1	12.641	316.025	217.180
	A3	191	4.775	3.267
ABELLIO BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH	A2	24.728	618.200	1.299.300

Toutes les nouvelles Parts Sociales de Catégorie B et les nouvelles Parts Sociales de Catégorie D ont été libérées par un apport en numéraire de sorte que la somme de 620.000 EUR (six cent vingt mille euros) est à présent à la disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

Toutes les nouvelles Parts Sociales de catégorie A1 et catégorie A3 ainsi que la prime d'émission y relative ont été totalement libérées par apport en nature consistant en deux parts de 10.000 EUR (dix mille euros) chacune, deux parts de 5.000 EUR (cinq mille euros) et une part de 45.100 (quarante-cinq mille cent euros) correspondant à 75,1% des parts sociales d'ABELLIO, GmbH (toutes ces parts sociales d'ABELLIO, GmbH sont conjointement détenues par STAR 1 UK PARTNERSHIP NO 1, STAR 1 UK PARTNERSHIP NO 2, et STAR 1 UK PARTNERSHIP NO 3 tandis qu'entre eux, STAR 1 UK PARTNERSHIP NO 1 détient 77,18%, STAR 1 UK PARTNERSHIP NO 2 détient 14,26% et STAR 1 UK PARTNERSHIP NO 3 détient 8,56% de l'intérêt économique de ces parts).

Toutes les nouvelles Parts Sociales de Catégorie A2 ainsi que la prime d'émission y relative ont été totalement libérées par apport en nature d'une part partielle de 22.700 EUR (vingt-deux mille sept cents euros) correspondant à 22,7% des parts sociales d'ABELLIO, GmbH (contribuée par ABELLIO BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH).

Ainsi qu'il en ressort du rapport d'évaluation présenté au notaire qui sera annexé aux présentes, la gérance de la Société a évalué l'apport en nature pour la libération des Parts Sociales de Catégorie A1, les Parts Sociales de Catégorie A2 et les Parts Sociales de Catégorie A3 ainsi que de la prime d'émission à 8.243.300 EUR (huit millions deux cent quarante-trois mille trois cents euros).

Demande d'exemption de paiement de droit d'apport proportionnel

Considérant que suite à l'augmentation de capital la Société détient deux parts de 10.000 EUR (dix mille euros), deux parts de 5.000 EUR (cinq mille euros), une part de 45.100 EUR (quarante-cinq mille cent euros) et une part partielle de 17.100 EUR (dix-sept mille cent euros) soit 97,8% des parts sociales d'ABELLIO, GmbH, soit plus de 65% de toutes les parts d'ABELLIO, GmbH, une société de droit allemand, la Société demande expressément l'exemption de droit d'apport proportionnel conformément à l'Article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit le paiement d'un droit fixe dans un tel cas.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide de convertir les 500 parts sociales existantes de la Société en 500 Parts Sociales de Catégorie A1 comme suit:

Associé	Parts Sociales de Catégorie A1 con- verties
STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP NO 1	386 parts sociales
STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP NO 2	71 parts sociales
STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP NO 3	43 parts sociales

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier l'Article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter les 1^{ère} et 2^e résolutions.

L'assemblée générale des associés décide de modifier l'Article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

«5.1. Le capital social souscrit est fixé 5.000.000 EUR (cinq millions d'euros) représenté par:

- 148.242 (cent quarante-huit mille deux cent quarante-deux) parts sociales de catégorie A1 (les «Parts Sociales de Catégorie A1»),
 - 24.728 (vingt-quatre mille sept cent vingt-huit) parts sociales de catégorie A2 (les «Parts Sociales de Catégorie A2»),
 - 2.230 (deux mille deux cent trente) parts sociales de catégorie A3 (les «Parts Sociales de Catégorie A3»),
 - 20.000 (vingt mille) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), et
 - 4.800 (quatre mille huit cents) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»),
- ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR), chacune (les «Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

La prime d'émission suivante a été payée comme suit et restera réservée et attachée aux catégories de parts sociales suivantes:

- EUR 2.538.313 (deux millions cinq cent trente-huit mille trois cent treize euros) payée sur les Parts Sociales de Catégorie A1,
- EUR 1.299.300 (un million deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cents euros) payée sur les Parts Sociales de Catégorie A2,
- EUR 38.187 (trente-huit mille cent quatre-vingt-sept euros) payée sur les Parts Sociales de Catégories A3.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier et reformuler les Statuts de la Société sans pour autant changer la clause objet comme suit:

Titre I^{er}. - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination

Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ABELLIO LUXCO 1, S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant unique ou en cas de pluralités de gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la municipalité du siège social.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure n'a pas d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le Gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

2.5 La Société peut établir des bureaux et des succursales dans des locations déterminées par le Gérant unique ou en cas de pluralités de gérants, le Conseil de Gérance de la Société.

Art. 3. Objet

3.1 L'objet de la Société est d'investir directement ou indirectement, d'acquérir, de détenir ou de disposer de tous intérêts et participations dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

3.4 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts

Art. 5. Capital social

5.1 Le capital social souscrit est fixé 5.000.000 EUR (cinq millions d'euros) représenté par:

- 148.242 (cent quarante-huit mille deux cent quarante-deux) parts sociales de catégorie A1 (les «Parts Sociales de Catégorie A1»),

- 24.728 (vingt-quatre mille sept cent vingt-huit) parts sociales de catégorie A2 (les «Parts Sociales de Catégorie A2»),

- 2.230 (deux mille deux cent trente) parts sociales de catégorie A3 (les «Parts Sociales de Catégorie A3»),

- 20.000 (vingt mille) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), et

- 4.800 (quatre mille huit cents) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»),

ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR), chacune (les «Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

La prime d'émission suivante a été payée comme suit et restera réservée et attachée aux catégories de parts sociales suivantes:

- EUR 2.538.313 (deux millions cinq cent trente-huit mille trois cent treize euros) payée sur les Parts Sociales de Catégorie A1,

- EUR 1.299.300 (un million deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cents euros) payée sur les Parts Sociales de Catégorie A2,

- EUR 38.187 (trente-huit mille cent quatre-vingt-sept euros) payée sur les Parts Sociales de Catégories A3.

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission distribuable sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée et qui restera attachée est réservée aux Parts Sociales pour lesquelles elle a été payée.

5.3 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par les dispositions légales applicables.

Art. 6. Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des Parts Sociales

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

7.3 Sans préjudice des dispositions des articles 189 et 190 de la Loi, en cas de pluralité d'Associés, les Associés sont autorisés à transférer, céder, apporter, vendre, disposer, donner une sûreté ou créer tout intérêt ou droit ou créance sur leurs Parts Sociales ou autres instruments ou titres émis par la Société (ou d'entrer dans tout contrat ou engagement de ce faire) si c'est en conformité avec les dispositions d'un accord qui pourra être conclu de temps à autre entre la Société et les Associés et, en dehors des Transferts Intra-Groupe sous l'article 7.4, sous réserve de l'article 8 ci-dessous et seulement:

- comme permis par l'article 7.4 (Transferts Intra-Groupe),

- lors d'une Sortie, ou

- avec l'accord préalable écrit du Conseil de Gérance,

(chaque transfert permis par cet Article 7.3 étant un «Transfert Permis»).

7.4 Transferts Intra-Groupe: sans préjudice des dispositions des articles 189 et 190 de la Loi, les Associés auront le droit de transférer des Parts Sociales et tous autres titres ou instruments qui leur auraient été émis en relation avec leur investissement, à leur discrétion:

7.4.1 les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A1, de Parts Sociales de Catégorie A2, de Parts Sociales de Catégorie A3 et de Parts Sociales de Catégorie C: aux Affiliés,

7.4.2 les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A1, de Parts Sociales de Catégorie A3 et de Parts Sociales de Catégorie C: aux Co-Investisseurs,

7.4.3 en relation avec un co-investissement ou programme similaire au profit des employés, associés et officiers de STAR CAPITAL PARTNERS LIMITED et ses Affiliés (le «Programme de Co-Investissement») à toute personne qui détient ou va détenir des avoirs pour un Programme de Co-Investissement ou aux employés, associés et officiers qui ont droit à ces avoirs selon le Programme de Co-Investissement.

7.5 Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A1 ont un droit de préemption d'acquérir (entre eux sur une base proportionnelle) toutes Parts Sociales à être transférées par un autre Associé, même dans le cas où un tel transfert serait un Transfert Permis (autre que dans le cas d'un Transfert Permis en vertu de l'article 7.4 (Transferts Intra-Groupe), dans les mêmes conditions que celles offertes au cessionnaire.

Art. 7. Obligation d'accompagnement et droit de sortie conjointe

8.1 Si des Associés détenant plus de 50% des Parts Sociales de la Société émises à ce moment-là (les «Investisseurs Vendeurs») désirent faire une Vente ou inscrire leurs Parts Sociales dans la Société à la Cotation (lorsque la Société sera convertie en une forme sociale le permettant) et le Conseil de Gérance le décide, alors, sur réception d'une notification écrite de cela, tous les autres détenteurs de Parts Sociales de la Société seront tenus et s'engagent à accepter toute offre d'un tel acheteur ou d'offrir ces Parts Sociales et autres instruments ou titres émis par la Société à cette Cotation proportionnellement et selon les mêmes termes que ceux convenus et au même moment que les Investisseurs Vendeurs vendent ou offre à la Cotation leurs Parts Sociales et tous autres instruments ou titres émis par la Société.

8.2 Aucune Vente des Parts Sociales de la Société ne sera faite, par voie d'une ou de plusieurs transactions consécutives à une personne et ses Affiliés (autre que le Groupe Star) (l'«Acquéreur») qui résulterait en l'Acquéreur seul ou agissant de concert avec ses Affiliés ou un groupe de personnes qui sont liées les unes aux autres par un pacte d'associés, un contrat d'engagement ou un arrangement comparable ou s'associant à l'occasion de l'achat, détenant plus de 50% des Parts Sociales de la Société alors en émission à moins que l'Acquéreur n'ait fait une offre ferme (sans autres conditions que celles applicables au transfert envisagé de toutes les Parts Sociales respectives) aux autres Associés d'acquérir les Parts Sociales dans la Société et tous autres instruments ou titres émis par la Société alors détenues par eux selon les mêmes termes et conditions.

8.3 Pour ces besoins, les Associés n'ont aucun droit de préemption, droit de veto ou droit analogue.

Titre II.- Gérance

Art. 9. Gérance

9.1 La Société est gérée par au moins quatre (4) gérants. Ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») et chaque membre un «Gérant».

9.2 Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A1 auront conjointement, de temps à autre, le droit de proposer pour nomination six (6) candidats gérants parmi lesquels l'assemblée générale des Associés de la Société nommera quatre (4) Gérants dont deux (2) seront résidents luxembourgeois (Les «Gérants Résidents»); les deux autres, qui ne doivent pas nécessairement être résidents luxembourgeois, seront désignés comme les «Gérants Star».

9.3 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés.

9.4 Les Gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s) représentant plus de la moitié du capital social. Sans préjudice de la phrase précédente, (i) le droit de proposer un candidat à l'élection au Conseil de Gérance comprend le droit de proposer la démission du Gérant nommé conformément à l'article 9.2 et (ii) les dispositions de l'article 9.2 s'appliqueront mutatis mutandis au remplacement d'un Gérant.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil de Gérance

10.1 Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

10.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 11. Représentation de la Société

Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux Gérants dont un doit être Gérant Résident et l'autre un Gérant Star ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par un Gérant Résident et un Gérant Star.

Art. 12. Délégation et agent du Conseil de Gérance

12.1 Un Gérant Résident et un Gérant Star peuvent déléguer leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et détermineront les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) des mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 13. Réunions du conseil de Gérance

13.1 Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres (le «Président»).

13.2 Toutes les réunions du Conseil de Gérance seront tenues au siège de la Société à moins que les membres du Conseil de Gérance décident à l'unanimité de tenir une réunion, dans la mesure légalement possible, à un autre lieu au Luxembourg. Des réunions du Conseil de Gérance seront tenues aussi souvent que les affaires de la Société l'exigent au moins trimestriellement. Tout membre du Conseil de Gérance peut demander à ce qu'une réunion soit convoquée. Les réunions du Conseil de Gérance seront convoquées par écrit, le lieu, date, heure et ordre du jour préliminaire étant indiqués, au moins sept (7) jours à l'avance à (i) moins que tous les membres du Conseil de Gérance renoncent à ces formalités ou (ii) en cas d'urgence dûment justifiée dans les résolutions prises par le Conseil de Gérance auquel cas

la période de convocation peut être réduite à un (1) jour. La période de convocation commence à courir le jour suivant celui de l'envoi de la convocation. Le jour de la réunion n'est pas compté dans la période de convocation.

13.3 Tout Gérant peut se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance en nommant un autre Gérant comme son représentant par écrit, télégramme, fax, e-mail ou lettre ou de toute autre manière similaire.

13.4 Le Conseil de Gérance ne peut adopter des résolutions que si au moins deux de ses membres sont présents et comprenant toujours un Gérant Résident. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une réunion, une nouvelle réunion du Conseil de Gérance avec le même ordre du jour sera convoquée en observant la même période de convocation que celle visée à l'article 13.2.

13.5 Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple des votes des membres présents ou représentés à la réunion. En cas de partage des voix, le Président aura voix prépondérante.

13.6 Les résolutions du Conseil de Gérance seront en principe adoptées lors de réunions; cependant, des résolutions du Conseil de Gérance pourront être adoptées en dehors de réunions par écrit, par fax, par e-mail ou téléphone ou vidéoconférence, sans se conformer aux dispositions indiquées ci-avant concernant les convocations de réunions, pour autant qu'une décision urgente est requise au vue des circonstances et pour autant qu'aucun Gérant ne participe aux réunions (conférences téléphoniques) à partir d'Allemagne. De telles résolutions peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

13.7 Toutes les réunions du Conseil de Gérance seront tenues en anglais à moins que les membres du Conseil de Gérance décident autrement dans des cas individuels. Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil de Gérance seront conservés et contiendront le lieu et la date de la réunion, les participants, les points à l'ordre du jour, les éléments essentiels des discussions et le contenu principal des résolutions du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux seront dressés au Luxembourg et signés par le Président ou tout autre membre du Conseil de Gérance à qui le Président aura délégué cette tâche ou tout autre membre du Conseil de Gérance qui préside la réunion en l'absence du Président.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale des Associés

14.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend ses décisions par écrit.

14.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

14.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée générale des Associés peut avoir lieu sans convocation préalable.

14.4 Si la Société compte moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé peut recevoir le texte exact des résolutions ou décisions à adopter et exprimer son vote par écrit.

14.5 Les Associés peuvent être représentés aux assemblées générales en nommant par écrit (ou fax ou e-mail ou d'autres moyens similaires) d'autres personnes qui ne doivent pas nécessairement être des Associés.

14.6 Les décisions collectives sont valablement prises si elles sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social.

14.7 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales.

Titre V.- Exercice social

Art. 15. Exercice social

15.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

15.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 16. Droit de distribution

16.1 Du bénéfice net déterminé chaque année sociale en accord avec les dispositions légales et comptables applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

16.2 Dans la mesure où il y a des profits distribuables, la décision de distribuer et la détermination des montants à distribuer sera prise à la majorité des Associés sur proposition du Gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

16.3 Les distributions seront faites aux Associés sur base de leur Participation en Capital et en accord avec les dispositions d'un contrat entre les Associés et la Société qui pourrait être conclu de temps à autre, étant entendu que:

16.3.1 La Participation en Capital des détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A1, de Parts Sociales de Catégorie A2, de Parts Sociales de Catégorie A3 et de Parts Sociales de Catégorie C (lorsqu'une telle catégorie est créée et des telles Parts Sociales sont émises) est faite sur base de leur Investissement en Capital et des tels Associés auront droit à un dividende prioritaire de 10% du montant de la valeur nominale de leurs Parts Sociales et la prime d'émission payées sur leurs Parts Sociales ainsi que tout dividende (s'il y en a) et un tel dividende prioritaire qui ne serait pas payé aux détenteurs de telles Parts Sociales pour une année sociale sera ajouté pour le calcul des 10% sus mentionné pour l'année sociale suivante.

16.3.2 La Participation en Capital des détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B sera de 10% sauf dans certaines circonstances décrites dans un contrat entre les Associés et la Société qui pourrait être conclu de temps à autre.

16.3.3 La Participation en Capital des détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D sera de 2,4% moins un montant déterminé dans un contrat entre les Associés et la Société qui pourrait être conclu de temps à autre.

16.4 Sans préjudice des dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI.- Liquidation

Art. 17. Dissolution et Liquidation

La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

17.1 La liquidation de la Société sera décidée par les Associés selon les dispositions légales applicables. En particulier, dans la mesure où une Sortie est faite autrement qu'en vendant ou en offrant à la cotation les Parts Sociales de la Société, les montants résultant de cette Sortie seront distribués aux Associés par liquidation de la Société qui sera décidée par les Associés selon les dispositions légales applicables.

17.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

17.3 Le boni de liquidation net sera déterminé en accord avec les dispositions légales et comptables applicables et sera distribué aux Associés en accord avec dispositions d'un contrat entre les Associés et la Société qui pourrait être conclu de temps à autre.

Titre VII.- Divers

Art. 18. Loi applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Art. 19. Définitions

Les termes suivants seront définis comme suit à moins d'une autre définition ailleurs dans ces Statuts:

Groupe ABELLIO signifie la Société et tous ses filiales directes ou indirectes y compris, pour ces besoins, des sociétés dans lesquelles la Société et n'importe laquelle de ses filiales détiennent un intérêt minoritaire;

Affiliés lorsque utilisé (i) en référence à une personne spécifique (excluant toutefois les personnes physiques), signifie toute personne qui, actuellement ou dans le future, directement ou indirectement, à travers un ou plusieurs intermédiaires, détient ou contrôle, est détenue ou contrôlée par, ou est sous contrôle commun ou détention commune avec la personne spécifique. Pour ces besoins et pour les besoins de la définition du Groupe STAR, le terme contrôle (ainsi que les termes contrôlant, contrôlé par et sous contrôle commun avec) signifie la possession directe ou indirecte du pouvoir de diriger ou faire diriger la gérance et les politiques d'une personne que ce soit à travers la détention d'une majorité de titres ayant droit de vote, par contrat ou autrement et, afin d'éviter tout doute, une personne qui est le gérant commandité d'une société en commandite contrôle cette société en commandite, et, lorsque utilisé (ii) en référence à un membre du Groupe STAR, signifie tout autre membre du Groupe STAR;

Co-Investisseurs signifie certaines personnes physiques qui pourraient devenir Associés de la Société en tant que détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A3 en acquérant des Parts Sociales de Catégorie A3 des détenteurs existant de Parts Sociales de Catégorie A3;

Investissement en Capital signifie en relation avec chaque Associé, le total de son apport en capital et prime d'émission et tout prêt, engagement de financer ou garantie faits par cet Associé à la Société ainsi que tout autre titres ou instruments émis par la Société et détenus par cet Associé;

Participation en Capital signifie le pourcentage auquel un Associé a droit en application des principes de l'article 17;

Sortie signifie (i) une Vente (une vente de plus de 50% des Parts Sociales de la Société ou des parts sociales d'ABELLIO LUXCO 2 (à constituer par la Société) ou ABELLIO, GmbH ou des affaires du Groupe ABELLIO dans une transaction ou dans une série de transactions liées pour autant qu'une Vente n'inclue pas un transfert en vertu de l'Article 7.4 - Transfert Intra-Groupe) ou (ii) une Cotation (l'admission à la cotation sur tout marché internationalement reconnu) des Parts Sociales (ou de titres équivalents suite à une conversion ou reconstruction) du successeur légal de la Société, une filiale entièrement détenue de la Société ou une société nouvellement constituée dont la Société ou son successeur légal est une filiale);

Groupe STAR signifie STAR I UK PARTNERSHIP NO. 1, STAR I UK PARTNERSHIP NO. 2 et STAR I UK PARTNERSHIP NO. 3 ainsi que Affiliés actuels et futures.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des associés décide de nommer Hermann Kühnle, né à Karlsruhe (Allemagne), le 12 April 1958, domicilié au Neu-Anspach Westerfeld, Eschbacher Strasse 18 C, Allemagne en tant que gérant de la Société pour une période indéterminée et, pour les besoins de l'Article 9.2 des Statuts de la Société, les gérants sont nommés comme suit:

- Peter Hermann Kühnle, né à Karlsruhe (Allemagne), le 12 April 1958, domicilié à Neu-Anspach Westerfeld, Eschbacher Strasse 18C, Allemagne, en tant que Gérant STAR,
- M. Graham Lee, domicilié professionnellement au 39 St James's Street, London SW1A 1JD, Royaume-Uni, né le 8 août 1953 à Nottingham, Royaume-Uni, en tant que Gérant STAR,
- M. Alexis Kamarowsky, domicilié professionnellement au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, né le 10 avril 1947 à Strang Now Bad Rothenfelde, Allemagne, en tant que Gérant Résident, et
- M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, domicilié professionnellement au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, né le 12 septembre 1964 à La Spezia, Italie, en tant que Gérant Résident.

Sixième résolution

L'assemblée générale des associés constate qu'il est envisagé de transférer prochainement 55.755 à Mark Coxall, Peter Kuehnle, Giles Fearnely, Kurt Bodewig dans les mois qui viennent et décide d'accepter Mark Coxall, Peter Kuehnle, Giles Fearnely, Kurt Bodewig en tant que nouveaux associés de la Société pour les besoins de l'Article 189 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée.

Estimation des coûts

Le montant des dépenses, des coûts, des rémunérations ou des frais, sous quelle forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à approximativement vingt mille euros.

Déclaration

Le notaire instrumentant, comprenant et parlant anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte le présent acte notarial a été préparé à Luxembourg, au jour mentionné au début de ce document.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et de résidence, ledit comparant ainsi que le notaire ont signé le présent contrat.

Signé: F. Gibert, R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, vol. 151S, fol. 74, case 2. – Reçu 6.200 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2006.

J. Elvinger.

(033449/211/1007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

ABELLIO LUXCO 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.

R. C. Luxembourg B 114.175.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

J. Elvinger.

(033451/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

VALORE 1 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 115.359.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the 8th day of March.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg-City.

There appeared:

1. The company named VALORE S.A., having its registered address in Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri, L-1724,

2. Mr Luca Gallinelli, employee, born in Firenze (Italy), on 6th of May 1964, having his residence in Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724,

both here represented by the company SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, a société anonyme with registered office in L-1724 Luxembourg, boulevard du Prince Henri n° 19-21, inscribed in the register of commerce of Luxembourg under section B and the number 13.859,

itself represented by Mr Jean Jacques Josset and Mr Ferdinando Cavalli, employee residing in Luxembourg, pursuant to 2 proxies dated 7 March 2006.

The proxies given, signed by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a corporation which they form between themselves:

Corporate Name - Registered Office - Duration - Purpose

Art. 1. There is hereby formed a company in Luxembourg law in the form of a société anonyme [public limited company].

It shall exist under the corporate name of VALORE 1 S.A.

Art. 2. The registered office is located in Luxembourg.

Art. 3. The purpose of the company is the taking of interests, in any form, in all Luxembourg and foreign companies, the acquisition of all deeds and rights, through equity stakes, capital contributions, subscriptions, bought deals or taking of call options and in all other ways and, inter alia, the acquisition of patents and licences, their management and enhancement as well as all operations attached directly or indirectly to its purpose.

The company can borrow and it can grant to companies in which it holds stakes or in which it has interests, directly or indirectly, all assistance, loans, advances or guarantees.

Moreover, the company can carry out all commercial, financial, securities and real estate transactions attached directly or indirectly to its purpose or likely to facilitate realisation thereof.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on and acquisition of real estate or on movable property.

Art. 4. The company is formed for an unlimited duration.

It can be wound up by a decision of the Extraordinary General Meeting of Shareholders deliberating as for an amendment to the articles of association.

Art. 5. The subscribed capital is fixed at EUR 32,000.- (thirty-two thousand Euro), represented by 320 (three hundred and twenty) shares having a face value of EUR 100.- (one thousand Euro) each.

All shares are bearer shares or registered shares, at the shareholder's choice.

The authorised capital is fixed at EUR 5,000,000.- (five million Euro), represented by 50,000 (fifty thousand) shares having a face value of EUR 100.- (one hundred Euro) each.

The company's authorised capital and registered capital can be increased or reduced by a decision of the General Meeting of Shareholders deliberating as in an amendment to the articles of association.

The Board of Directors is authorised, for a period of five years ending March 8th, 2011, to increase registered capital within the limits of the authorised capital, at such time as it shall decide.

These capital increases, as determined by the Board of Directors, can be subscribed for and issued in the form of shares with or without share premium to be paid up in full or in part in cash, in kind or by offset with certain, liquid and immediately payable debts on the company or even, through the incorporation of deferred profits, available reserves or share premiums in the event that the Meeting having decided on these deferred profits, reserves or premiums has so stipulated, as determined by the Board of Directors.

The Board of Directors can delegate any member of the Board, director, authorised representative or other duly authorised person to collect subscriptions and receive payment of the price of the shares representing all or part of this capital increase.

Each time the Board of Directors has a registered capital increase duly recognised, the present article is to be considered automatically adapted to the change that has occurred.

Art. 6. The company recognises only one holder per security. If the security belongs to several persons or if it is encumbered with a usufruct or a pledge, the company has the option of suspending exercise of the rights pertaining thereto until such time as one single person is appointed as being, with regard to it, the holder of these rights.

Art. 7. The company is administered by a Board of Directors composed of no fewer than three members, shareholders or not. The company is committed in all cases by the joint signature of two members of the Board and, as concerns daily management, by the official in charge of daily management, all without prejudice to special delegations.

The company's transactions are overseen by one or more auditors, shareholders or not.

The members of the Board and the auditors are appointed by the General Meeting of Shareholders, which determines their number and the duration of their term in office and which can remove them from office at any time. They are eligible for re-appointment. In the event that no duration is fixed at the time these bodies are appointed, they are appointed for a period of one (1) year.

Except in the case of re-election, terms in office cannot be greater than six (6) years. They end immediately after the Ordinary General Meeting of the year they expire.

Should a position of member of the Board appointed by the Meeting fall vacant, the remaining members thus appointed are entitled to fill it on a provisional basis; in this case, the General Meeting shall proceed with the final election at its first session.

Art. 8. The Board of Directors can elect a Chairman from among its members. It can elect one or more Vice Chairmen. Should the Chairman or a Vice Chairman be impeded, he is replaced by the Board member appointed for this purpose by the members.

Art. 9. The Board of Directors meets on being convened by the Chairman of the Board of Directors or by a Vice President and two members of the Board.

Meetings take place at the place, on the day and at the time specified in the notice to attend.

The Board of Directors can meet and deliberate lawfully, even without a prior notice to attend, whenever all members of the Board are present or represented and agree to deliberate on the business stated in the agenda.

The Board of Directors can deliberate lawfully only if at least fifty percent (50%) of its members take part in the decision by voting in person or through a proxy. Voting can also take place by telephone or by video conference. A mandate can be given only to a member of the Board. One member can represent several of his colleagues.

Where votes might be expressed in writing by means of telegrams, telex or fax, the resolutions must be voted for unanimously by the members of the Board.

A written decision signed by all members of the Board is also in due form and valid as though it were adopted during a meeting of the Board of Directors duly convened and held. Such a decision can be documented by one or more written documents having the same content, each signed by one or more members of the Board.

Art. 10. The Board's decisions are recorded in minutes signed by two members of the Board.

Art. 11. The Board of Directors is vested with the broadest powers to carry out all acts of administration or provisions bearing on the company. Whatever is not formally reserved to the General Meeting, by the law or by the present articles of association comes within its competence.

In particular, and without the following list being restrictive, it can draw up and conclude contracts and deeds necessary for the execution of all undertakings or operations in which the company has an interest, grant withdrawal, decide on all capital contributions, give valid discharge for such contributions, make and authorise all withdrawals of funds and borrow, even by means of bond issues.

Art. 12. The Board of Directors can delegate all or part of its powers, as concerns its daily management, to one or more persons, shareholders or not, whose conditions of exercise of powers are determined by signatories accredited by the Board, as well as the special remunerations attached to these delegations. When delegation is given to a member of the Board, prior authorisation by the General Meeting is required.

The Board can also vest all special powers in one or more authorised agents of its choice, members of the Board or not.

Art. 13. General Meetings other than the Ordinary General Meeting meet either at the registered office at any other place indicated in the notice to attend sent by the Board of Directors.

The agenda of Ordinary General Meetings is determined by the Board. The agenda must be given in the notices to attend.

For the holding of the General Meeting, the Board of Directors can require of shareholders wishing to attend that they deposit their shares five (5) clear days prior to the Meeting.

The Meeting appoints the Chairman of the Meeting who can be the Chairman of the Board of Directors, a member of the Board or a person chosen by the Meeting. The Chairman of the Meeting presides over the officers of the Meeting and appoints a secretary, shareholder or not, responsible for drawing up the minutes of the Meeting.

The Meeting appoints a teller, who can be a shareholder or not.

Annual Ordinary General Meetings and Ordinary General Meetings convened extraordinarily take their decisions with the majority of members present or represented.

Art. 14. The General Meeting is vested with the broadest powers to carry out or to ratify all acts bearing on the company.

Art. 15. The favorable surplus of the balance sheet, after deduction of overheads and operating costs, Social Security contributions and required reserves, represents the company's profit.

Out of the net profit thus determined is withdrawn five percent (5%), appropriated to formation of the legal reserve; this withdrawal ceases to be compulsory once the reserve fund has reached one tenth of the capital.

Appropriation of the balance of the profit shall be determined annually by the Ordinary General Meeting at the proposal of the Board of Directors.

This appropriation can include the distribution of dividends, the creation or replenishing of reserve funds and provisions, the balance carried forward as well as the amortisation of capital without reduction of the expressed capital.

Any dividends that might be allotted are paid at the places and at the times determined by the Board of Directors. The General Meeting can authorise the Board of Directors to pay the dividends in any other currency than that in which the balance sheet is drawn up and to determine sovereignly the rate of conversion of the dividend in the currency of effective payment.

The Board of Directors can proceed with interim dividend payments further to the conditions and pursuant to the methods fixed by the law.

Art. 16. Any disputes that might arise between:

- the company and the shareholders,
- the shareholders, the company and the Board of Directors,
- members of the Board,
- shareholders,

bearing on matters internal to the very life of the company and the holding of shares, with the exception of those which, according to the law, cannot be settled by a compromise agreement, shall be submitted for resolution to an arbitral college composed of three referees including two appointed by the interested parties, and the last, who is to act as president, shall be appointed by the referees appointed beforehand.

In the event of disagreement on appointment of the referee who is to act as president, appointment comes within the competence of the Presiding Judge of the District Court of and in Luxembourg on recourse by the most diligent party.

The referees, exempt from all official formalities, shall reach a decision and are required to pronounce their judgement within ninety (90) days of their appointment.

Art. 17. The General Meeting hears the reports by the members of the Board and the auditors and debates the annual financial statements.

After the annual financial statements are adopted, the General Meeting reaches a decision by a special vote on discharge of the members of the Board and of the auditors. This discharge is valid only if the balance sheet contains no omissions or false information concealing the true position of the company and, as for acts lying outside the scope of the articles of association, only if such acts have been specially indicated in the notice to attend.

Art. 18. The Extraordinary General Meeting can amend the articles of association in all their provisions. Notices to attend are sent in the forms prescribed for Ordinary General Meetings.

Extraordinary General Meetings are duly constituted and deliberate lawfully only provided that they are composed of a number of shareholders or special proxies of shareholders representing at least one half the registered capital and that the agenda indicates the proposed amendments to the articles of association and, where applicable, the draft of those affecting the purpose or the form of the company.

If the first of these conditions is not met, a new Meeting can be called by the Board of Directors in the same statutory forms; this notice to attend reproduces the agenda, giving the date and the result of the previous Meeting.

The second Meeting deliberates lawfully whatever the quorum of presence.

In both Meetings, resolutions, in order to be valid, must gather no less than two thirds of the votes by shareholders present or represented.

Art. 19. General Meetings, both Ordinary and Extraordinary, can meet and take decisions lawfully, even without a prior notice to attend, whenever all shareholders are present or represented and agree to deliberate on the business stated in the agenda.

Art. 20. At the proposal of the Board of Directors, the General Meeting can pronounce winding up of the company at any time. Should the company be wound up, the Extraordinary General Meeting settles the method of liquidation and appoints one or more liquidators whose mission is to sell off all of the company's movable assets and real estate assets and to extinguish liabilities.

Out of the net assets resulting from liquidation after extinction of liabilities, the amount necessary to repay the paid-up and non-amortised amount of the shares shall be withdrawn; as for the balance, it shall be distributed proportionally among all shares.

Art. 21. The corporate year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December each year.

Art. 22. The General Meeting shall meet ipso jure in the commune where the registered office is located on the 1st day of the month of June each year at 11.00 o'clock. If this day is a bank holiday, the Meeting shall take place on the first banking day thereafter at the same hour.

Art. 23. For all points not governed by the present articles of association, the parties shall submit to the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies and modifying laws.

Transitional Dispositions

The first business year begins today and ends on the 31st of December 2006.

The first annual meeting will be held on the 1st of June 2007, at 11.00 o'clock.

With exception to article 8 the first president and the first vice-president may be appointed by the general meeting to be held immediately after the incorporation of the company.

Subscriptions

The whole share capital of the Corporation has been subscribed as follows:

1. VALORE S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg	319
2. Luca Gallinelli, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg	1
Total shares:	320

All the subscribed shares are fully paid up, so that the amount of EUR 32,000.- (thirty-two thousand Euro) is at the free disposal of the Corporation, evidence of which is given to the undersigned notary by the mean of a bank certificate.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,200.-.

Statements

The undersigned notary acknowledges that the condition required by article 26 of the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having received due notice, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

First resolution

The following persons are appointed directors for a period ending with the next annual general meeting:

- Mr Ferdinando Cavalli, employee, born on June 26th, 1963 in Roma (Italy), Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri;
- Mr Christophe Velle, employee, born on October 28th, 1974 in Thionville (France), Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri;
- Mr Jean-Jacques Josset, employee, born on June 12th, 1974 in Saint-Quentin (France), Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Second resolution

Has been appointed statutory auditor for a period ending with the next annual general meeting: ComCo S.A., having its registered address in Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri, L-1724.

Third resolution

The registered office is fixed at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Fourth resolution

The board of directors is authorised to delegate the daily management to one or several of its members.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the sane appearing persons and in case of divergences between the English text and the French translation, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le 8 mars 2006.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

Ont comparu:

1) La société dénommée VALORE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

2. M. Luca Gallinelli, employé privé, né à Florence le 6 mai 1964, demeurant à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724,

tous deux ici représentés par la société anonyme SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B numéro 13.859, elle-même représentée par M. Jean Jacques Josset et M. Ferdinando Cavalli, employés, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations données le 7 mars 2006.

Les prédites procurations signées ne varieront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société qu'elles déclarent constituer entre elles comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société luxembourgeoise, sous forme de société anonyme. Elle existera sous la dénomination de VALORE 1 S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

La société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification de statuts.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 32.000,- (trente-deux mille euros) représenté par 320 (trois cent vingt) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives ou choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à EUR 5.000.000,- (cinq millions d'euros), représenté par 50.000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 8 mars 2011, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un titulaire par titre. Si le titre appartient à plusieurs personnes ou s'il est grevé d'un usufruit ou d'un gage, la société a la faculté de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, titulaire de ces droits.

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. La société est engagée en toute hypothèse par la signature conjointe de deux administrateurs et, en ce qui concerne la gestion journalière, par le préposé à la gestion journalière, le tout sans préjudice de délégations spéciales.

Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Les administrateurs et commissaires sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles. Au cas où aucune durée n'est fixée lors de la nomination de ces organes, ces organes sont nommés pour une durée d'un an.

Les mandats ne peuvent, sauf réélection, excéder une durée de six années. Ils prennent fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année de leur expiration.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'assemblée, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa première réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration peut élire un président parmi ses membres. Il peut élire un ou plusieurs vice-présidents. En cas d'empêchement du président ou d'un vice-président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou d'un vice-président ou de deux administrateurs.

Les réunions ont lieu à l'endroit, au jour et à l'heure désignés dans les avis de convocation.

Le conseil d'administration peut se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les administrateurs sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si cinquante pour cent au moins de ses membres participent à la délibération en votant personnellement ou par mandataire. La délibération peut également intervenir par le biais du téléphone ou de la vidéoconférence. Le mandat ne peut être donné qu'à un autre administrateur. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Dans le cas où le vote serait exprimé par écrit au moyen de télégrammes, télex ou télécopie, les résolutions doivent recueillir l'unanimité des administrateurs.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est aussi régulière et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 10. Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux signés par deux administrateurs.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, par la loi ou par les présents statuts, est de sa compétence.

Il peut notamment et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, donner mainlevée, décider de tous apports, en donner valable quittance, faire et autoriser tous retraits, emprunter même au moyen d'émissions d'obligations.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière, à une ou plusieurs personnes, actionnaires ou non, dont il fixe les conditions d'exercice des pouvoirs par des signataires accrédités par lui, ainsi que les rémunérations spéciales attachées à ces délégations. Lorsque la délégation est faite à un membre du conseil, l'autorisation préalable de l'assemblée générale est requise.

Le conseil peut également conférer tous pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires de son choix, administrateurs ou non.

Art. 13. Les assemblées générales autres que l'assemblée générale ordinaire se tiennent soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation faite par le conseil d'administration.

L'ordre du jour des assemblées générales ordinaires est arrêté par le conseil. L'ordre du jour devra être indiqué dans les convocations.

Le conseil d'administration peut pour la tenue de l'assemblée générale imposer, aux actionnaires souhaitant y assister, de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée.

L'assemblée désigne le président de l'assemblée qui peut être le président du conseil d'administration, un administrateur ou une personne choisie par l'assemblée. Le président de l'assemblée préside le bureau et désigne un secrétaire, actionnaire ou non, chargé de la rédaction de procès-verbal de l'assemblée.

L'assemblée désigne un scrutateur qui peut être actionnaire ou non.

Les assemblées générales ordinaires annuelles et les assemblées générales ordinaires convoquées extraordinairement prennent leurs décisions à la majorité des membres présents ou représentés.

Art. 14. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des frais généraux et d'exploitation, des charges sociales et des amortissements nécessaires, constitue le bénéfice de la société.

Sur le bénéfice net ainsi déterminé, il est prélevé cinq pour cent pour être affecté à la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital.

L'affectation à donner au solde du bénéfice sera déterminée annuellement sur proposition du conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire.

Cette affectation peut comporter la distribution de dividendes, la création ou l'alimentation de fonds de réserve, de provision, le report à nouveau, ainsi que l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration peut procéder à des versements d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 16. Les controverses qui pourraient surgir entre:

- la société et les actionnaires,
- les actionnaires, la société et le conseil d'administration,
- administrateurs,
- actionnaires,

pour des questions internes à la vie même de la société, et à la détention des actions, exception faite de celles qui, selon la loi, ne peuvent pas être compromises, seront déferées à la résolution d'un collège arbitral composé de trois arbitres dont deux seront nommés par les parties intéressées et le dernier, qui aura fonction de président sera désigné par les arbitres nommés préalablement.

En cas de désaccord sur la nomination de l'arbitre qui aura fonction de président, la nomination sera de la compétence du Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg sur recours de la partie la plus diligente.

Les arbitres décident en étant dispensés de toutes formalités officielles, et doivent émettre leur sentence endéans les 90 jours de leur nomination.

Art. 17. L'assemblée générale entend les rapports des administrateurs et des commissaires et discute les comptes annuels.

Après l'adoption des comptes annuels, l'assemblée générale se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs et des commissaires. Cette décharge n'est valable que si le bilan ne contient ni omission, ni indication fautive dissimulant la situation réelle de la société, et, quant aux actes faits en dehors des statuts, que s'ils ont été spécialement indiqués dans la convocation.

Art. 18. L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Des convocations sont faites dans les formes prescrites pour les assemblées générales ordinaires.

Les assemblées générales extraordinaires sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles soient composées d'un nombre d'actionnaires ou de mandataires spéciaux d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée par le conseil d'administration, dans les mêmes formes statutaires; cette convocation reproduit l'ordre du jour en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement, quel que soit le quorum de présence.

Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 19. Les assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires peuvent se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Art. 20. A tout moment, l'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, prononcer la dissolution de la société. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale extraordinaire règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs ayant pour mission de réaliser tout l'actif mobilier et immobilier de la société et d'éteindre le passif.

Sur l'actif net provenant de la liquidation après extinction du passif, il sera prélevé une somme nécessaire pour rembourser le montant libéré et non amorti des actions; quant au solde, il sera réparti au prorata entre toutes les actions.

Art. 21. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 22. L'assemblée générale se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le premier du mois de juin de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure.

Art. 23. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

La première assemblée générale annuelle se réunira le 1^{er} juin 2007 à 11.00 heures.

Par exception à l'article 8 des statuts le premier président et le premier vice-président peuvent être nommés par l'assemblée générale à tenir immédiatement après la constitution de la société.

Souscription - Libération

La totalité du capital social de la société a été souscrite comme suit:

VALORE S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg	319
M. Luca Gallinelli, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.	1
Total actions:	320

Toutes les actions souscrites ont été entièrement libérées, ainsi le montant de EUR 32.000,- (trente-deux mille euros) est à la libre disposition de la société, preuve en a été donnée au notaire soussigné par le moyen d'un certificat bancaire.

Frais

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 2.200,-.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes ont été appelés aux fonctions d'administrateurs pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle:

- M. Ferdinando Cavalli, employé, né le 26 juin 1963 à Rome (Italie), Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri;
- M. Christophe Velle, employé, né le 28 octobre 1974 à Thionville (France), Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri;
- M. Jean-Jacques Josset, employé, né le 12 juin 1974 à Saint-Quentin (France), Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Deuxième résolution

A été appelé aux fonctions de commissaire pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle la société ComCo S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri, L-1724.

Troisième résolution

Le siège de la société est fixé au 19-21, boulevard du Prince Henri, à L-1724 Luxembourg.

Quatrième résolution

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signés avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Cavalli, J.-J. Josset, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, vol. 152S, fol. 70, case 6. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2006.

J. Delvaux.

(032904/208/449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

CSC PHARMACEUTICALS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 84.149.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06691, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

V. Wauthier

Mandataire

(029712/322/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

APOLLO REDOS DEVELOPMENT FUND (US), S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B. 115.194.

STATUTES

In the year two thousand six, on the seventeenth of March.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II, L.P., having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA,

here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, itself represented by Mr Fabrice Geimer, lawyer, with professional address in Luxembourg and Mr Ronald Chamielec, accountant, with professional address in Luxembourg, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name APOLLO REDOS DEVELOPMENT FUND (US), S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR), divided into one hundred (100) share quotas of one hundred and twenty-five Euro (125.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or several managers who need not to be members. They are appointed and removed from office by decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated, the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be reelected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents which duly executed give evidence and constitute the resolution of the managers. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-à-vis third parties the manager or each manager (in the case of a board of managers) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the individual signature of anyone of the managers or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone of the managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2006.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts show that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II, L.P., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty Euro (1,250.- EUR).

Resolutions of the sole partner

1) The company will be administered by three managers:

- Mrs Anne Delord, company director, with professional address at 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;
- Mr Michael Pashley, company director, with professional address at Liscartan House, 127, Sloane Street, London SW1X 9BA;
- Mr Richard James, company director, with professional address at Liscartan House, 127, Sloane Street, London SW1X 9BA.

The duration of their mandate is unlimited and they have the power to bind the company by their individual signature.

2) The address of the corporation is in L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II, L.P., ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA,

ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, elle-même représentée par Monsieur Fabrice Geimer, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, et Monsieur Ronald Chamielec, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leurs qualités respectives de fondés de pouvoirs A,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination APOLLO REDOS DEVELOPMENT FUND (US), S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés et révoqués par décision de l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais aussi révocables avec ou sans motif (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, incluant les résolutions circulaires, devront être certifiées ou un extrait de ces résolutions sera émis sous la signature individuelle de tout gérant.

Le gérant ou chacun des gérants (dans le cas d'un conseil de gérance) ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle de chacun des gérants ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par les gérants.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II, L.P., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par trois gérants:

- Madame Anne Delord, administrateur de société, demeurant professionnellement au 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

- Monsieur Michael Pashley, administrateur de société, demeurant professionnellement à Liscartan House, 127, Sloane Street, Londres SW1X 9BA;

- Monsieur Richard James, administrateur de société, demeurant professionnellement à Liscartan House, 127, Sloane Street, Londres SW1X 9BA.

La durée de leur mandat est illimitée et ils ont le pouvoir d'engager la société par leur signature individuelle.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Geimer, R. Chamielec, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 21 mars 2006, vol. 435, fol. 97, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 mars 2006.

H. Hellinckx.

(030750/242/288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

PSPEUR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 112.797.

Le bilan abrégé au 28 février 2006, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06694, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

V. Wauthier

Mandataire

(029715/322/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.